

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2025

1.	Appel.....	2044
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	2044
3.	Approbation du PV du 11 septembre 2025.....	2045
4.	Nomination d'un-e huissier-ère du Conseil communal.....	2046
5.	Démission.....	2046
6.	Assermentations.....	2047
7.	Communication du Président.....	2047
8.	Communications et réponses de la Municipalité.....	2047
9.	Nomination d'un-e membre suppléant-e de la commission de recours.....	2048
10.	Préavis n° PR25.28PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'330'000.- pour la première phase de mise en œuvre du Plan directeur des espaces publics (PDEP) durant la période 2025-2029 Rapporteuse : Mme Rachel RYTZ.....	2049
11.	Préavis n° PR25.31PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la mise en œuvre du « Mantelerlass » prévu par le droit fédéral dans le domaine de l'énergie Rapporteur : M. Roland VILLARD.....	2058
12.	Préavis n° PR25.19PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la mise en œuvre de la phase 1 du Plan canopée – Déploiement d'une densification de l'arborisation du territoire, le rapport sur le postulat PO21.10PO du 7 octobre 2021 de Monsieur le Conseiller communal Roland Villard « Pour impliquer la population yverdonnoise dans la végétalisation de la Ville » et le rapport sur le postulat PO23.06PO du 4 mai 2023 de Madame la Conseillère communale Mathilde Marendaz « Débêtonner la ville pour mieux la végétaliser » Rapporteuse : Mme Gloria CAPT	2059
13.	Préavis n° PR25.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.- pour la végétalisation de la Place Pestalozzi (plantation d'un arbre majeur) et le rapport sur le postulat PO24.01PO du 1 ^{er} février 2024 de Madame la Conseillère communale Ella-Mona Chevalley « Pour une végétalisation du centre historique d'Yverdon-les-Bains » Rapporteuse de majorité : Mme Nadia RYTZ..... Rapporteuse de minorité : Mme Gloria CAPT	2061
	Rapporteuse de majorité de la Commission des finances : Mme Ella-Mona CHEVALLEY.....	2061
	Rapporteur de minorité de la Commission des finances : M. Laurent ROQUIER.....	2061
14.	Préavis n° PR25.32PR concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions immobilières dans le cadre de l'exercice des droits de préemption institués par la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et par la loi du 30 novembre 2021 sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI) Rapporteur de majorité : M. Xavier FISCHER, Président de la Commission des affaires immobilières	2083
	Rapporteuse de minorité : Mme Gloria CAPT	2083
15.	Postulat n°PO25.08PO de Mmes Pascale FISCHER et Nantana MCKINLAY « Soutien à la presse régionale »	2088
16.	Postulat n°PO25.09PO de Mme Cécile PLAGELLAT « Yverdon connecté : pour des lignes de bus périphériques continues »	2091

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 novembre 2025

Présidence

Monsieur Laurent VUITHIER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Christophe BURDET, Apolline CARRARD, Kevin DELAY, Nicolas DURUSSEL, Viviane FEHLMANN, Anne-Louise GILLIÉRON, David GRANDJEAN, Olivier SIMON-VERMOT, Sinthuja SUBRAMANIAM

Membres absent·e·s :

M. le Conseiller : Lionel BILLAUD, Yohann MEYER, Ruben RAMCHURN

Membres présent·e·s	87
Membres excusé·e·s	10
Membres absent·e·s	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 17 de notre ordre du jour, nous entendrons les nouvelles interpellations et simples questions :

17.1 Interpellation de M. le Conseiller Jean-Marc CUANILLON (La situation financière et l'accroissement des dépenses de personnel.)

17.2 Interpellation de Mme la Conseillère Majda ARRHAOUI L'MATI (Violences faites aux femmes : où en est-on à Yverdon-les-Bains ?)

17.3 Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Gestion du patrimoine arboré privé en ville d'Yverdon.)

17.4 Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Motion MO24.01)

17.5 Interpellation de Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO (Utilisation du domaine public pour des promotions commerciales de voitures.)

- 17.6 Interpellation de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Présence de rats aux abords du Jardin japonais.)
- 17.7 Interpellation de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Mobilité routière à l'avenue Haldimand.)
- 17.8 Interpellation de M. le Conseiller Thierry PIDOUX (Plan directeur de la mobilité à Yverdon.)
- 17.9 Interpellation de Mme la Conseillère Joëlle DRUEY (Gardons la Gym Poussette à Yverdon.)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

J'aurais voulu annoncer ici mes intérêts concernant le point 10 de l'ordre du jour. Effectivement, j'ai fait opposition à un projet de rénovation de la Placette de la Villette, à titre personnel, j'ai fait cette opposition. Et ce projet doit être financé par le préavis qui se trouve donc au point 10 de l'ordre du jour.

Je n'ai pas d'intérêt financier personnel aux alentours de ce quartier. Je suis locataire dans ce quartier. Je n'ai pas de commerce dans ce quartier, je n'ai pas l'intention du tout de profiter de mandats, aucun qui concerne ce projet, donc je n'ai pas d'intérêt financier à ce sujet. Si j'ai fait opposition, c'est en tant que citoyen habitant du quartier, pour défendre les intérêts des habitants du quartier, ce que je fais aussi ici, finalement, donc il n'y a pas de conflit d'intérêts à mon sens, il y a plutôt une convergence d'intérêts.

Donc je ne vais pas me récuser, je pense qu'il n'y a pas matière à le faire. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Nadia RYTZ :

Je profite de l'intervention de mon collègue pour moi aussi, du coup, cette fois pour me récuser, mais pour les objets 13 et - attendez, juste que je ne me trompe pas - concernant... Je me suis perdue. C'est pour le Plan canopée et puis l'arbre au centre. Voilà, merci.

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

Juste pour signaler que mon interpellation, au point des interpellations, ce n'en est pas une, mais c'est une simple question.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

La mienne aussi, ce sera une simple question.

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU
PV DU 11
SEPTEMBRE 2025**

M. le Président Laurent VUITHIER :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce procès-verbal ?

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais signaler juste qu'il y a quelques erreurs, bon il y en a de très nombreuses dans ses interventions, mais par rapport à la page 1967 dans l'intervention de M. RAMCHURN, je voulais préciser d'une part que M. Xavier FISCHER n'est pas Président de la Commission des finances et que, d'autre

part, il est encore et toujours le mari de l'ex-présidente du Parti socialiste. Je vous remercie.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je plaide coupable et nous ferons les corrections nécessaires dans le PV du 11 septembre.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Il est approuvé à une quasi-unanimité et quelques abstentions, avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. NOMINATION
D'UN·E
HUISSIER·ÈRE DU
CONSEIL
COMMUNAL**

Suite à nos démarches de recrutement, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous soumettre la candidature de M. Yves ENGETSCHWILER, ici présent, au poste d'huissier pour la législature en cours.

Y-a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ?

Comme il n'y a qu'une seule candidature pour un poste à repourvoir, je propose une élection tacite conformément à l'article 14 alinéa 2 de notre règlement, sauf avis contraire de votre part.

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies M. Yves ENGETSCHWILER est nommé huissier pour la fin de la législature 2021-2026.

M. Yves ENGETSCHWILER, je vous félicite pour votre nomination. Nous aurons le plaisir de vous assementer au point 7 de l'ordre du jour.

5. DÉMISSION

En date du 27 août 2025, le Secrétariat du Conseil communal a reçu la démission de Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD, avec effet au 31 octobre 2025.

Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD a siégé au sein de ce Conseil pour le groupe PS et POP durant plus de 30 ans, elle a même commencé il y a plus de 40 ans dans ce Conseil.

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Mme la Conseillère Marceline MILLIOUD pour son engagement au sein de notre Conseil.

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :

J'en profite pour remercier Marceline MILLIOUD qui, par plus de 40 ans, comme vous l'avez dit, au sein de notre Conseil communal, nous rappelle à quel point l'engagement est important, nécessaire et, après autant d'années, exemplaire. Merci.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

En fait, je me joins évidemment à ce que vient de dire ma collègue Aurélie-Maude HOFER. J'ai beaucoup apprécié travailler avec Marceline MILLIOUD, mais en fait, mon intervention, elle était en rapport au point précédent. Nous sommes très heureux d'avoir désigné M. ENGETSCHWINER comme nouvel huissier. Mais je pense que c'est aussi le moment de rendre hommage à notre ami Jean-Claude MONNEY qui, pendant neuf ans, a mis toute sa compétence, tous ses services et toute sa bienveillance à nous aider dans nos tâches. Alors Jean-Claude, merci.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je l'avais également remercié quand j'avais annoncé sa démission, mais merci de votre message à son égard.

6. ASSERMENTATIONS

La démission de Mme Marceline MILLIOUD laisse le Conseil communal avec un siège vacant pour le groupe PS-POP.

Mme Anna BAERTSCHI et Mme Anne GANDER, 1^{ère} et 2^{ème} des Viennent-ensuite de la liste PS-POP ont renoncé à accéder au Conseil communal, tout comme M. Jules BICHSEL 3^{ème} des Viennent-ensuite de la même liste.

M. Taulant BRUTI né en 1991 et domicilié à Yverdon-les-Bains – dont l'adresse complète est connue du secrétariat – a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Marceline MILLIOUD.

Je prie M. Taulant BRUTI et M. Yves ENGETSCHWILER de bien vouloir s'approcher devant la scène et invite notre assemblée à se lever.

Lecture du serment par M. le Président Laurent VUITHIER.

M. Taulant BRUTI : « Je le promets »

M. Yves ENGETSCHWILER : « Je le promets »

M. le Conseiller, M. l'Huissier, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal accompagné du guide de bonnes pratiques et vous invite à reprendre place.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**7. COMMUNICATION
DU PRÉSIDENT**

Étant donné les points inscrits à l'ordre du jour, nos échanges pourraient se prolonger. Pour garantir le confort de toutes et tous, une pause sera aménagée en soirée.

**8. COMMUNICATIONS
ET RÉPONSES
DE LA
MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Oui, M. le Président, par l'intermédiaire de mes collègues, M. le Municipal Benoist GUILLARD et Mme la Vice-syndic Carmen TANNER.

M. le Municipal Benoist GUILLARD :

Par le préavis 23.09, le Conseil a accordé un prêt pour une prospection géothermique à la société Y-CAD. Après plusieurs évolutions, cette prospection est encore en cours pour quelques jours. Elle est menée sous l'égide du consortium YOM et la Municipalité vous a distribué, avec l'aide d'ailleurs de nos

huissiers, des brochures qui vous permettent d'être informés complètement sur l'organisation, les buts et les moyens de cette prospection.

J'en profite d'ailleurs, au nom de la société Y-CAD et du consortium YOM, pour vous présenter les excuses sur les quelques dérangements dans la nuit que cette prospection a pu faire, a pu causer, mais elle est bientôt terminée. Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Comme vous l'avez peut-être vu, la Municipalité a lancé un communiqué de presse aujourd'hui portant sur les eHnv. Cette communication a pour but de montrer que la Commune a été proactive dès le début de l'annonce du souhait des eHnv de trouver un lieu de relocalisation et de déploiement de ses activités, nous nous le devons pour nos concitoyens et concitoyennes, mais aussi pour vous, vous qui nous posez régulièrement des questions à ce sujet.

Et nous avons aussi lancé cette communication parce que nous avons le sentiment que nous sommes au bout d'un cycle et qu'il nous paraissait essentiel d'affirmer clairement que nous avons, après analyse interne, plusieurs sites à faire valoir, dont un à Y-Parc. Effectivement, l'une de ces parcelles, encore non construites, de ce site, cumule bon nombre d'avantages, que ce soit en termes de disponibilité foncière, d'accessibilité, de mobilité, donc tout mode confondu, se situant sur une zone à bâtir hors SDA, certes dans une zone d'activité économique, ce qui nécessitera un projet d'affectation, soit un plan d'affectation ou un plan d'affectation cantonal, à ce titre, les signaux du Canton pour un changement d'affectation, moyennant une relocalisation ou une extension du plan du PST sont plutôt bons.

Bref, nous souhaitons affirmer, s'il le fallait encore, que l'hôpital d'Yverdon, comme on l'appelle par ici, reste à Yverdon et que nous resterons pleinement mobilisés, que ce soit votre Municipalité ou l'administration communale pour accompagner les eHnv dans ce que nous appelons de nos vœux, soit la concrétisation d'un projet sur le territoire communal. Merci de votre attention.

**9. NOMINATION
D'UN·E MEMBRE
SUPPLÉANT·E DE
LA COMMISSION DE
RECOURS**

Suite à la démission du Conseil communal de Mme Marceline MILLIOUD, la Commission de recours se retrouve avec un poste de membre suppléant·e à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :

Le groupe socialiste et POP vous propose la candidature de M. Thiéry VUAGNIAUX comme membre suppléant de la Commission des recours.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, M. Thiéry VUAGNIAUX est nommé membre suppléant à la Commission de recours.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**10. PRÉAVIS
N° PR25.28PR**

*Composition de la
commission (ad hoc)*

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'330'000.- POUR LA PREMIÈRE PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS (PDEP) DURANT LA PÉRIODE 2025-2029

RAPPORTRICE : MME RACHEL RYTZ

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Majda ARRAHOUI L'MATI, Pascale FISCHER, Rachel RYTZ, Nadia RYTZ, Gildo DALL'AGLIO, Rosario DI FIORE, Nicola DI MARCO, Thierry PIDOUX

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme RYTZ donne lecture des éléments suivants :

Ce préavis concerne la première phase de mise en œuvre du Plan directeur des espaces publics élaboré par la Ville dans le cadre d'un programme fédéral pour un développement territorial durable. Ce plan, distingué par le prix de l'avenir 2023, vise à structurer un réseau d'espaces publics accessibles, qualitatifs et multifonctionnels, fondé sur quatre axes : nature, cohésion sociale, sport et culture. Il répond à des défis actuels tels que l'adaptation au changement climatique, la réduction des îlots de chaleur et l'amélioration du cadre de vie.

La première phase, prévue de 2025 à 2029, comporte trois volets. Une coordination interservice, des interventions légères dites « éclairs » cinq fois par an, en tout cas cinq par an, pardon, et des projets pilotes plus conséquents, parmi lesquels figure le réaménagement de la Placette de la Vilette.

Ce projet pilote, issu de la démarche participative, prévoit une végétalisation renforcée, un trottoir traversant accessible, un chemin sécurisé pour les écoliers et des aménagements conviviaux comme une fontaine et une pergola multifonctionnelle. Il a suscité des échanges dans le quartier, notamment sur le stationnement, mais les adaptations apportées permettent aujourd'hui de concilier accessibilité, sécurité et convivialité sans suppression de places de parc.

Le crédit d'investissement total pour cette première phase s'élève à CHF 4'600'000.- dont CHF 2'330'000.- sont demandés dans le cadre du présent préavis.

Malgré certaines réserves exprimées sur la répartition des moyens, la commission a reconnu l'importance stratégique du projet et son rôle moteur pour renforcer la cohésion et la qualité de vie dans nos quartiers.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

La Commission des finances avait demandé le renvoi de ce préavis lors du dernier Conseil qui s'est tenu dans cette salle. La COFI a examiné ce préavis lors de deux séances, les 29 septembre et le 6 octobre. Lors de la dernière, nous avons reçu une délégation du Service de l'urbanisme, composée de Mme la Co-syndic Carmen TANNER et M. HUTMACHER, urbaniste. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos nombreuses questions.

Bien qu'une minorité de la Commission estime que les montants proposés sont trop élevés, c'est finalement à une évidente majorité que la Commission des finances vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

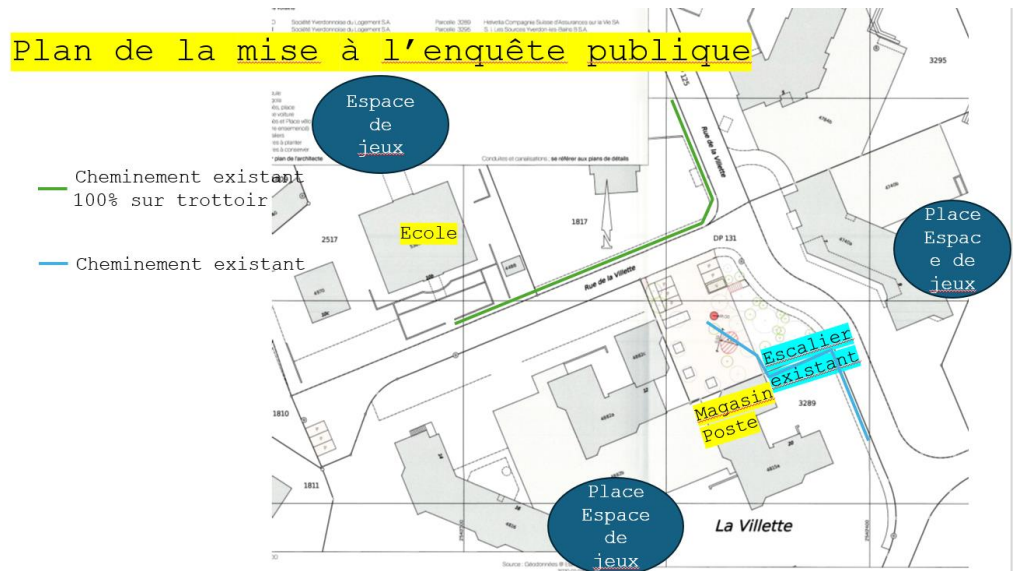
M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je vais, dans un premier temps, vous donner la position du groupe PLR à ce sujet. Donc le groupe PLR, déjà pour couper tout de suite court à tout suspense, vous invite à refuser ce préavis, non pas parce que nous sommes contre le réaménagement de ces places. Je vous rappelle d'ailleurs que le

principe des places de parc à 5 minutes a été lancé sous la précédente Municipalité. Mais on souhaiterait que la Municipalité remette un tout petit peu l'ouvrage sur le métier et fasse un tout petit peu plus attention aux deniers publics.

Effectivement, on a l'impression que toutes ces choses-là sont beaucoup, beaucoup trop chères et qu'on peut faire mieux, plus simple, tout en réaménageant ces places. Il y a beaucoup trop, CHF 60'000.- pour mettre quelques bancs et quelques parasols, comment dire, pour forcer un petit peu sur le trait, c'est un peu exagéré, je pense qu'il y a beaucoup trop de choses qui viennent... On sait évidemment que l'immobilier urbain est très cher, on le sait, ça doit être solide, ça doit répondre à certaines normes, mais il y a beaucoup trop de choses qui viennent se rajouter, des études, des choses comme ça, et on pense qu'on peut aller plus directement et faire meilleur marché tout en faisant quelque chose de bien.

Et je pense aussi, d'ailleurs, que le réaménagement de la Placette de la Villette est aussi un exemple. Et maintenant, puisque j'ai la parole, je vais m'exprimer à titre un peu plus personnel à ce sujet, parce que, comme je l'ai dit, j'y ai fait opposition. Et je pense que c'est intéressant que je vous présente un peu ce projet, parce que c'est assez symptomatique, je le trouve. Je prie peut-être le Bureau, si c'est possible, voilà j'ai préparé quelques petites slides à ce sujet, parce que je pense que c'est assez édifiant. Slide suivant, s'il vous plaît.



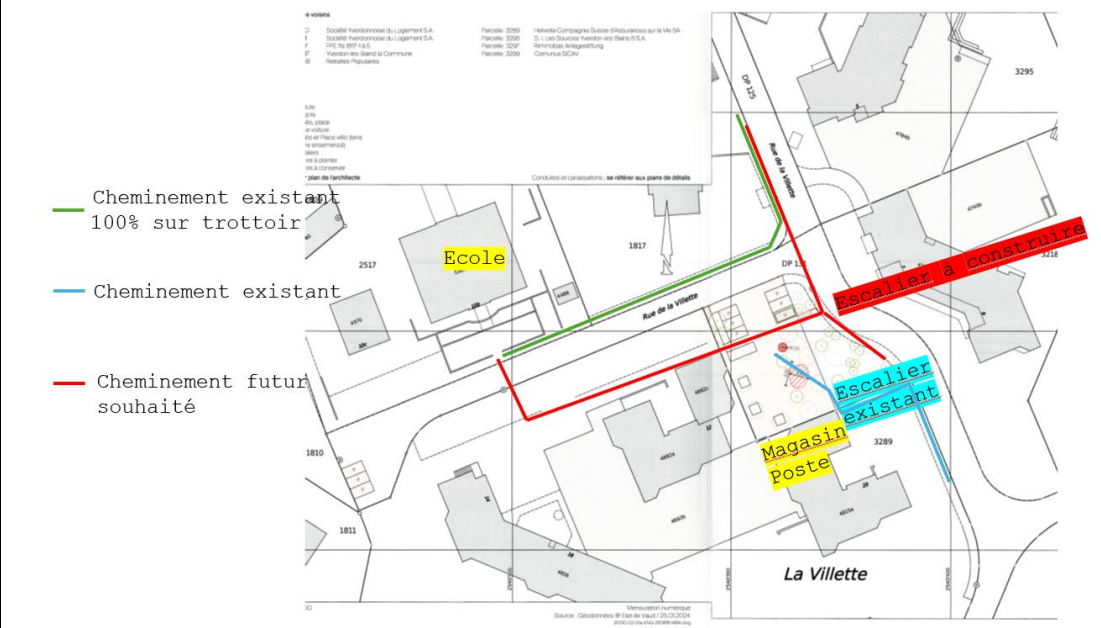
Donc ici, on voit le fonds, ce n'est pas quelque chose de secret ou de privé, c'est un document public qui faisait partie du plan de la mise à l'enquête. Juste pour situer un tout petit peu, la Placette, c'est ce qui se trouve de manière un peu rosée au centre, juste au nord du magasin et de La Poste, il y a ce petit magasin qui fait aussi office de poste, que vous connaissez peut-être si vous y êtes allé. Il y a une école aussi un peu plus haut. Et il y a déjà aussi des espaces un peu aux alentours. Donc il y a un espace de jeu pour les enfants dans la cour de l'école de la Villette. Mais il y a aussi une place de jeu sur l'est de ce plan. Et une autre au sud de ce plan. Ces deux places de jeu d'ailleurs sont privées. Mais elles sont très vivantes. C'est là que les gens vivent. C'est là que les gens se rencontrent. Il y a tous les jours, tous les jours, tous les jours, quelqu'un sur ces places, des enfants qui jouent, des parents qui sont assis. Il y a des jeux, il y a des places pour s'asseoir. Donc c'est ces deux places qui vivent.

La place de la Villette en elle-même, celle qui est au centre, sincèrement, on n'y vit pas. Très peu de gens s'y arrêtent. De temps en temps, il y a un petit monobloc au centre, il y a les jeunes, de temps en temps, le samedi ou le vendredi soir, qui s'y rencontrent, qui passent quelques heures ensemble. Mais sinon, on n'y va pas tellement. Elle est plutôt utilisée comme place de débordement, de transbordement, pour aller au magasin de La Poste. Malheureusement, l'accès sera fermé, donc on ne pourra plus venir en voiture sur cet endroit. C'est ce que les gens reprochent quand vous discutez à gauche, à droite dans le quartier. Évidemment, il y aura la possibilité de l'ouvrir. Le magasin aura la clé, mais c'est quand même toujours un peu compliqué, vous allez faire vos achats, vous avez quelque chose de lourd, une bibliothèque ou un truc comme ça, aller demander au magasin, ça dérange beaucoup les gens du quartier et aussi certaines personnes qui sont en mobilité réduite, qui apprécient beaucoup de pouvoir

accéder à cette place avec une voiture. Donc ça, ça sera terminé et les gens du quartier le regrettent amèrement.

Ce qu'il faut aussi voir, c'est les deux cheminements ici que j'ai mis, deux cheminements existants. Je crois que ça ne ressort pas très bien sur ce plan, mais on les voit quand même. Il y a le premier qui vient depuis le nord, donc qui vient depuis Clendy, si on veut, le cheminement vert sur le trottoir. Donc, c'est tout un trottoir qu'on voit en vert qui permet d'aller à l'école, par exemple. Donc, les enfants marchent sur ce trottoir tout au long, sécurisé, existant tout au long jusqu'à l'école. Ils ne descendent pas, ils ne bougent pas du trottoir. Ça, c'est si vous venez du nord. Si vous venez du sud, c'est le cheminement bleu. Il y a un escalier existant qui ne figure pas d'ailleurs sur le plan de mise à l'enquête, mais il y a un escalier existant qui vous permet de descendre sur la place, et puis depuis la place, vous vous rendez soit à l'école, soit au petit magasin. Donc ça, c'est des cheminements existants.

Maintenant, qu'est-ce qui nous est proposé ? Je vous prie de passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Voici le nouveau cheminement qui nous est proposé.

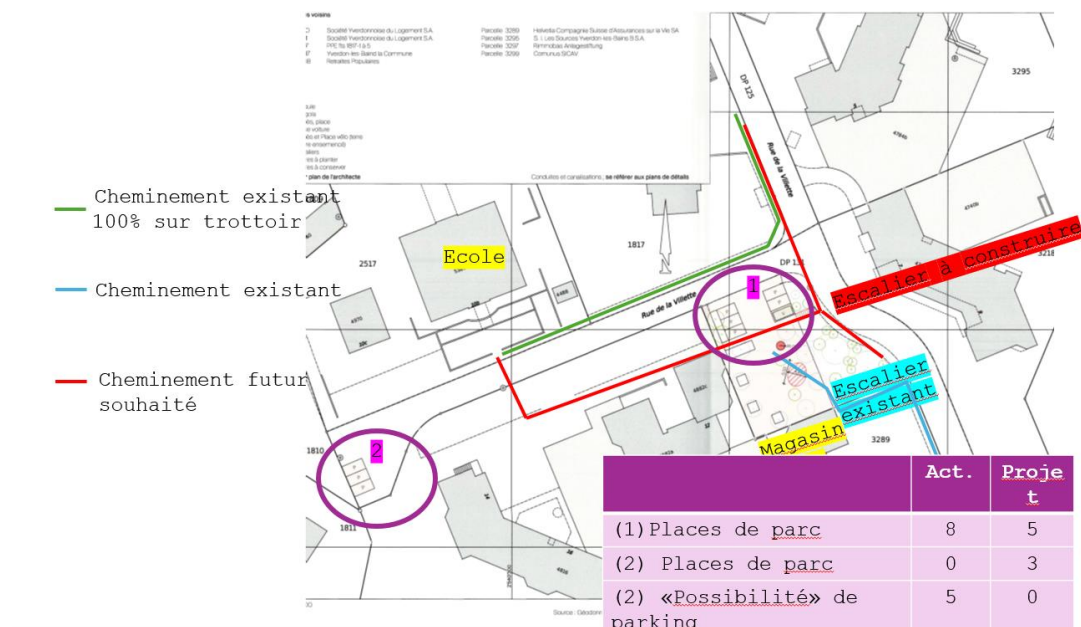


Donc c'est ce qui est décrit dans le rapport de la commission ad hoc comme, je retrouve exactement les termes : « un trottoir traversant accessible aux personnes à mobilité réduite ». C'est un nouvel escalier qu'on va faire. C'est un nouvel escalier qu'on va faire à côté d'un autre existant, d'un trottoir un peu plus haut. Quand vous venez du sud, ça ne change pas grand-chose. Peut-être que le nouvel escalier sera « plus, mieux, bien » et puis on prendra celui-là plutôt que l'escalier existant. Mais quand vous venez de l'autre côté, ce qu'on aimerait, et c'est ce qu'on nous a expliqué dans la séance où on nous a présenté ce projet, il faudrait que les gens qui arrivent depuis le nord traversent la route, viennent sur le trottoir, prennent le nouvel escalier, traversent la place, longent tout le long, comme vous le voyez, retraversent encore une fois la route à l'école, plutôt que de rester sur un trottoir complètement sécurisé et existant, qui est la ligne verte. Franchement, personne, personne, personne, personne ne fera ça. Donc ça ne sert à rien. C'est de l'argent qui est mal dépensé, mal utilisé.

Le seul bénéfice que je pourrais mettre entre guillemets de ce nouveau cheminement, c'est que ça permet de supprimer des places de parc. Parce que le chemin rouge que vous voyez passe à travers deux places de parc. Donc on voit qu'il y en a six, on ne voit pas très bien, mais sur les six cases que l'on voit, il y en a encore une qui est destinée à des vélos, donc il resterait cinq places de parc. Donc il y en a trois qui seraient supprimées, voire déplacées, utilisons le mot « déplacée », places de parc déplacées, qui ne seraient plus à cet endroit-là. D'ailleurs, le parc à vélo, il est très bien où il est, il n'a rien demandé, il n'y a pas de raison de le déplacer. Il y a au maximum, je crois que depuis que je regarde, il n'y a jamais eu plus que deux vélos sur ce parc à vélo. On peut très bien le laisser où il est, mais bon bref, il permet de supprimer, voire déplacer une nouvelle place de parc.

Supprimer ou déplacer, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire en fait que les trois places de parc qui

ne seront plus devant le petit magasin, elles se retrouvent tout à gauche. Vous voyez tout à gauche du dessin, au bord de la route, il y a trois places de parc dessinées. Donc c'est de nouveau trois belles places de parc qui sont déplacées. Mais en fait, à cet endroit-là, il y a déjà cinq - alors, je vais être très prudent - je vais utiliser un mot, parce qu'on joue sur les mots, il n'y a pas cinq places de parc, il y a cinq possibilités de parking. Il y a cinq voitures qui sont parquées en permanence à cet endroit-là tout le temps. Vous pouvez y aller voir maintenant. Il y a cinq voitures parquées. Alors, ce n'est pas des belles places de parc toutes bien tracées, bien comme il faut, mais les gens s'y parquent. Et vous avez le droit de vous y parquer, puisque sur ces cinq places, il y aurait même la possibilité d'une sixième, un peu plus au nord, mais malheureusement, là, il y a une petite ligne jaune qui est un peu effacée avec le temps parce qu'elle est vieille. Mais il y aura la possibilité de mettre une sixième place de parc. Donc, c'est sur le rond 2.



Donc, il y a cinq possibilités de parquer et une sixième, si vous vous mettez là, vous êtes amendé, parce que vous êtes sur la ligne jaune. Donc, le même jour, place 1, 2, 3, 4, 5, pas d'amende, place 6, amende. Donc, ça prouve bien que les cinq premières, elles sont légales et possibles. La sixième ne l'est pas. Et si vous vous parquez en sixième position, sur la ligne jaune, ça vous coûte CHF 140.- et je vous laisse deviner comment je sais ce que ça coûte.

En fait, on remplace 5 possibilités de parking par des vraies places de parc officielles, mais si on regarde la capacité, puisqu'on joue sur les mots, la capacité ici, on parle de places de parc, plus de possibilités de parking, dans ce quartier, on va passer de 13 capacités de parking à 8. Malheureusement, c'est très très couru, on se bat pour ces places de parc. Il n'y a pas assez de places de parc dans ce quartier où il y a trop de voitures, à vous de voir dans quel sens vous préférez ça. Bref, les gens du quartier souffrent de manque de capacité de parking et ici on va en supprimer cinq. Malheureusement, je rajouterai aussi ici que vous pourrez remarquer un peu la mesquinerie sous le point 2, on aurait très bien pu dessiner 5 places de parc officielles, on en a fait juste 3. Pourquoi ne pas en faire 5 ? Je pense qu'il y a une norme XYZ qui va vous expliquer qu'en théorie, on ne peut pas faire ce qui est possible en pratique.

C'est aussi pour cette raison-là que je me suis opposé à cet ouvrage. Je pense que ces CHF 800'000.- ici sont très mal utilisés. Je ne veux pas dire qu'il ne faut rien faire sur cette place. Il manque un petit peu de bancs. Peut-être qu'on peut mettre un ou deux bancs. On peut sûrement supprimer ce petit banc de bloc en béton qui est au milieu et puis on peut peut-être laisser le petit magasin aussi ouvrir une terrasse sur la place. Ça ajoutera un tout petit peu de vie. Faire quelque chose, oui, mais CHF 800'000.-, je pense qu'il y a mieux à faire. Je vous invite à refuser ce préavis. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Majda ARRHAOUI L'MATHI :

Nous savons tous à quel point il est important d'avoir un espace vert à proximité de chez soi. Pour beaucoup d'habitants, l'accès à un jardin privatif n'est pas une réalité. C'est pourquoi nous devons

veiller à ce que chaque Yverdonnoise et Yverdonnois puisse bénéficier d'un espace vert. Ces espaces ne sont pas seulement des lieux de détente, mais aussi des lieux de rencontre et de partage et de convivialité. Ils améliorent notre qualité de vie, favorisent la biodiversité et contribuent à la santé mentale et physique de chacun.

En soutenant ce préavis, nous faisons le choix d'une Ville plus verte, plus inclusive et plus solidaire. Je vous invite donc au nom du PS-POP à voter en faveur de ce préavis pour une Ville où chaque citoyen et chaque citoyenne peut profiter de la nature, se ressourcer et s'épanouir dans un environnement sain. Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Je vais peut-être un petit peu répéter et on s'aligne un petit peu, au nom du groupe Vert'libéral, sur ce qui a été dit par notre collègue ROQUIER. Le groupe Vert'libéral salue la démarche innovante du projet d'un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnoise et Yverdonnois. Cela participe en partie, mais en partie seulement, à l'attractivité de notre Ville. Cela dit, nous ne pouvons pas accepter ce préavis sans, une nouvelle fois, et ça devient vraiment une constance de relever les coûts de ce préavis. En ces temps de grande difficulté au niveau des comptes de la Ville, pourquoi faire des places sur mesure alors qu'une homogénéisation de ces places permettrait de limiter les dépenses pour les réaliser, sans perdre en fonctionnalité et en qualité ? Une standardisation des éléments prévus sur ces places serait bonne augure pour nos finances, à tout le moins dans une première étape, en attendant des jours meilleurs au niveau de nos comptes. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Anita ROKITOWSKA :

Le groupe Vert·e·s et solidaires salue le Plan directeur des espaces publics, PDEP, qui a été élaboré par la Municipalité. Le projet : Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnoise a d'ailleurs été soutenu par la Confédération et a même été récompensé. C'est dire l'intérêt et l'enthousiasme qu'il a suscité.

Ce projet est rassembleur et a fait l'unanimité auprès des membres de la commission ad hoc. Environ 700 personnes dans 7 quartiers ont pris part à la démarche participative mise en place afin de mieux comprendre les usages des espaces publics actuels et connaître les envies des habitants et habitantes des quartiers concernés. Ce PDEP est dès lors très attendu par la population.

Cela étant, à la lecture du rapport de commission, on constate une certaine contradiction. Quelques commissaires estiment que le projet de la Villette coûte trop cher alors que d'autres projets, au contraire, ne coûtent pas assez cher. Je me permets tout de même de rappeler que la Placette de la Villette est une place qu'il faut entièrement aménager dans la mesure où il n'y a rien, contrairement à d'autres places.

Je vais maintenant m'exprimer à titre personnel en tant qu'enfant de la Villette. J'y ai vécu toute mon enfance, mon adolescence ainsi que ma vie de jeune adulte. J'ai vu l'école du quartier sortir de terre, les places de jeux évoluer et surtout la place centrale du quartier qui était autrefois pleine de vie s'éteindre au fil des ans. La chose remplie de béton qui trône depuis de nombreuses années au milieu de la Placette était jadis une fontaine. Celle-ci contribuait en partie à l'animation de la Placette qui, aujourd'hui, est principalement utilisée comme place de dépose ou de livraison.

Je salue la démarche participative qui a été mise en place car elle a permis d'inclure les habitants et habitantes du quartier dans le processus de réflexion et ainsi leur permettre de se réapproprier un lieu qu'ils et elles fréquentent. Je suis d'ailleurs ravie de constater que cette démarche participative a eu du succès et que les propositions faites par les habitants et habitantes ont été entendues. Ce projet est donc une réussite. J'espère pouvoir découvrir la future Placette de la Villette, qui non seulement redynamisera la vie de quartier, mais favorisera également la cohésion sociale.

Au nom du groupe Vert·e·s et solidaires, je vous invite dès lors, chères et chers Collègues, à soutenir ce préavis. Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais réagir à la diatribe, si je peux appeler ça comme ça, de mon collègue M. ROQUIER. Je m'étonne qu'on parte dans des longues explications de projet alors que ça a été longuement présenté à la commission ad hoc. Je pense qu'il y a des représentants de tous les partis. Nous avons discuté longuement des différentes problématiques qu'il a soulevées. Nous avons examiné le plan de façon extrêmement détaillée et vous avez la décision, à l'unanimité, de cette commission. Imaginons si, lors de chaque projet et préavis déposés par la Municipalité, on devait, tous les partis, refaire l'ensemble de la discussion ici en plénière, on ne s'en sortirait plus. Je vous remercie.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

J'ai essayé de reprendre les différents éléments qui ont été amenés dans le débat pour les reprendre un à un.

Tout d'abord, la question financière sur les espaces éclairés. J'aimerais rappeler ici qu'on s'est basé, pour évaluer ce montant des CHF 60'000.- par espace éclairé, sur notre expérience lors de ces quatre années où nous avons monté le projet du Plan directeur des espaces publics. Avec cette expérience, au Pré-du-Canal qui a engendré un coût de CHF 46'600.- plus ou moins. Cette enveloppe, on l'a voulue un petit peu plus élevée par espace éclairé, ce qui permettra d'absorber les éventuelles hausses de prix des matériaux et aussi de réaliser des aménagements un peu plus conséquents, en intégrant les ingrédients du PDEP, soit la nature, la culture, le sport et la cohésion sociale, tout en restant dans une démarche éclairée qui consiste à mettre en valeur des espaces publics qui possèdent déjà des qualités par de rapides interventions ciblées. À noter qu'en accord avec la stratégie de végétalisation, nous pourrions aussi saisir l'opportunité de végétaliser des endroits en rajoutant un arbre. Et puis, pour rappel, un arbre, c'est quand même CHF 10'000.-, avec CHF 2'000.- pour la plantation et CHF 8'000.- pour la fosse de plantation.

Ensuite, au niveau des finances, au niveau de la Villette, j'aimerais rappeler ici que ce coût est totalement abordable, standard. Hors, éléments un peu typés de ce projet, les éléments typés comme la colonne ou la pergola, le prix est de CHF 514.40.- au mètre carré, ce qui correspond au standard pour ce type de projet de place publique fortement sollicitée. À noter que ce prix comprend aussi une marge de sécurité budgétaire, notamment pour l'éventuel assainissement des déchets bitumineux pouvant contenir des polluants. Et vous savez très bien qu'il n'est jamais agréable de revenir vers vous en cas de dépassement d'un crédit, si tel devait être le cas. Donc nous avons pris une sécurité, parce que les risques sont là. Et si le montant de cette marge n'est pas utilisé, il pourra être réalloué à d'autres interventions dans le cadre de la mise en œuvre du PDEP, comme indiqué dans le rapport de commission.

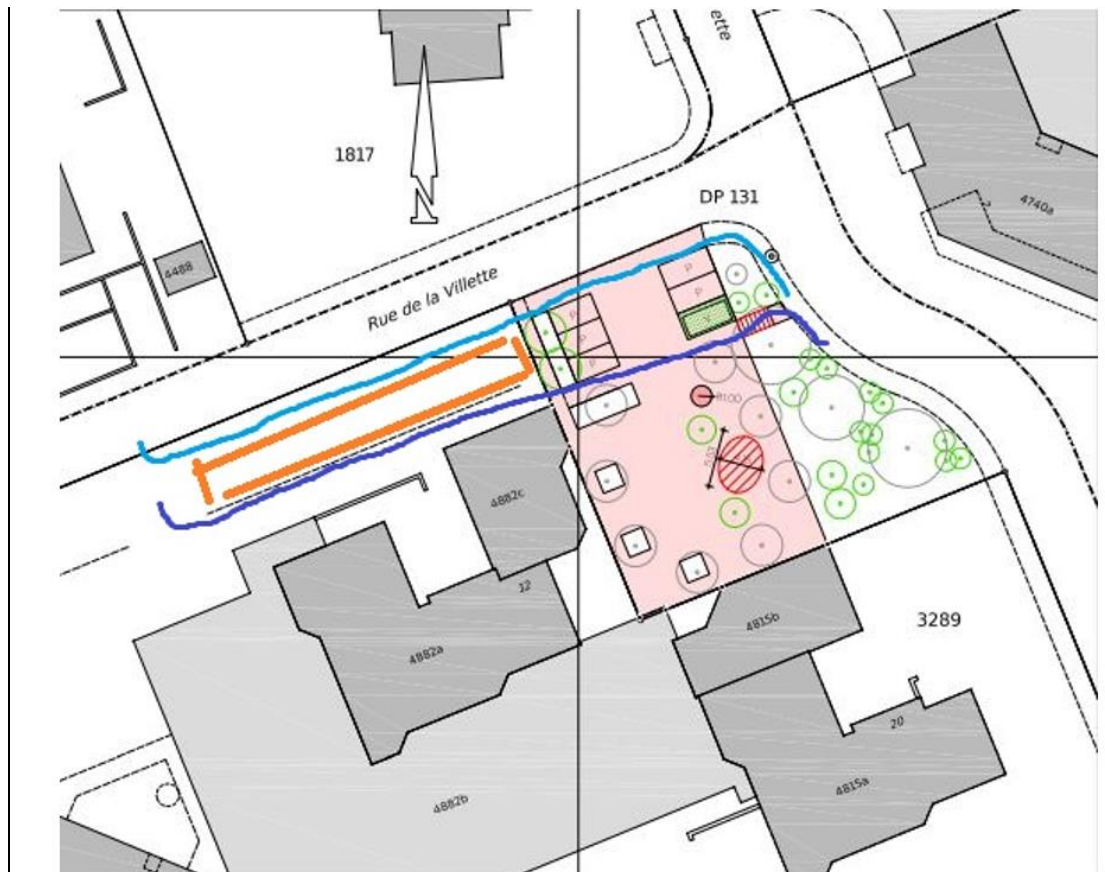
J'aimerais sur ces aspects financiers vous rappeler qu'il y a deux types de projets, donc deux types de budget. Il y a les espaces éclairés, qui sont des interventions rapides, ciblées, qui permettent de répondre à des besoins immédiats des habitants et habitantes, afin d'avoir une égalité spatiale sur tout le territoire yverdonnois. Et puis, il y a les projets pilotes qui donnent une redéfinition complète d'une centralité de quartier, nécessitant un projet d'une certaine ampleur dans les quartiers peu pourvus d'espaces publics de qualité et Villette c'est le cas, ainsi que les Isles avec un prochain préavis. L'idée c'est à la fois d'être réactif sur tout le territoire, pour notamment ne pas créer des disparités, parce qu'on parle quand même finalement de créer un espace public à distance de cinq minutes de chaque Yverdonnoise et Yverdonnois et de créer des centralités dans tous les quartiers.

J'en viens maintenant sur la question des suppressions de places de parcs. Alors oui, votre Municipalité est consciente que plus largement il y a un problème de stationnement dans le quartier, nous en sommes conscients. Mais pourquoi est-ce qu'on a dû supprimer des places de parcs dans cet espace autour de la place de la Villette ? Pour rappel, nous avons supprimé trois places de parc dans cet espace. Il n'en reste plus que cinq au lieu de huit. Alors c'est un peu mesquin que d'affirmer qu'on supprime pour supprimer. Non, ce n'est jamais de gaieté de joie qu'on le fait, parce qu'on sait bien qu'on touche à quelque chose de profond. Mais parce qu'ici, dans ce projet, il était aussi question d'augmenter la perméabilité de la place, mais aussi de clarifier les accès, les cheminements et les abords immédiats de la place, avec du coup un effet sur le stationnement.

Alors moi aussi j'ai préparé une petite présentation.



Voilà, dingue, la même carte que tout à l'heure. Alors oui ça c'est le projet. Sur la partie du projet qui est en rouge, vous avez en haut, au Nord, la création d'un trottoir tout au Nord qui marque bien la priorité des piétons parce qu'actuellement il n'y a pas de trottoir, c'est une simple bande jaune au sol, c'est un accès PMR aussi, l'idée c'est que les PMR viennent sur ce trottoir ici et puis il y a un cheminement secondaire qui est créé avec un nouvel escalier dans le talus et ce chemin est aussi sécurisé par des potelets qui séparent les places de parc et cette sécurisation est principalement faite et créée pour les écolières et écoliers qui évitent ainsi la traversée du parking mais aussi de la route et évitent aussi dans la suite de ce chemin de marcher derrière d'autres places de parc.



Et là, je passe à la prochaine slide, dans ce que je voulais essayer de dire. Alors, regardez la qualité graphique de ce que j'ai fait, de ce que j'ai produit, qui prouve que je n'aurais jamais fait architecture. Donc, voilà, en fait, actuellement, ce qui est intéressant, c'est les écoliers, non pas qui viennent, si vous voulez, du Nord, mais qui viennent du Sud. Actuellement, ils viennent essentiellement sur la ligne bleue. Donc, quand ils traversent le futur projet, actuellement il n'y a pas de trottoir. Et puis, tout le continu de la ligne bleue, ils sont ensuite encore plus sur le dégagement des voitures, avec les places de parc, avec ce délicieux rectangle orange. Donc, à chaque fois, en lien avec les voitures. En créant l'autre cheminement, le bleu foncé, on les sécurise d'autant plus parce qu'ils traversent la future place de la Villette et puis ils sont accolés ensuite devant les places de parc, là où il n'y a pas de manœuvre où les voitures sortent. Donc, c'est véritablement une sécurisation pour les écoliers et écolières.

Et puis aussi parce qu'il fallait rentrer du stationnement vélo dans cette placette, et il était plus agréable pour les usagères et usagers que les vélos se parquent sur l'aire de stationnement et pas dans la place, pouvant créer des conflits potentiellement. Alors oui, il y a une suppression de places de parc, mais en fait finalement c'est un déplacement de ces trois places de parc au bout de la rue de la Villette, tout au fond, vers l'école, comme cela a été dit précédemment. Oui, il y en a actuellement un peu plus, mais leur statut n'est pas aussi solide qu'en les marquant officiellement au sol. Et c'est ce que nous voulons faire. Nous n'avons pas, d'ailleurs, pu créer plus de places de parc actuellement pour les besoins des camions poubelles qui tournent ici et qui ont des besoins de places de manœuvre essentiellement le matin. Donc, trois places de parc seront créées plus bas, au bout de la rue de la Villette.

Après, j'aimerais rappeler que les oppositions ne sont pas levées. C'est un processus. Nous n'avons même pas commencé les discussions avec les opposants. Rien ne préjuge, de solution, de consensus encore à trouver. Et il reviendra à la Municipalité, parce que c'est de sa compétence, de trancher en réadaptant peut-être encore le projet ou trouver des solutions. Tout est encore ouvert. Et globalement, il serait dès lors très dommageable de stopper tout un projet en se cristallisant sur cet aspect-là, alors même que le projet est attendu par la population.

Comme conclusion, il y a eu 700 personnes qui ont répondu à la démarche participative. C'est aussi une réponse concrète au diagnostic territorial de santé mené en 2018 qui indiquait que la population a besoin d'opportunités de bouger et de se rencontrer. Ce projet, c'était aussi une reconnaissance du

projet que nous avons reçu par la Confédération avec le projet modèle, mais aussi le prix Rue de l'Avenir en 2023. Et puis dernièrement, c'est un élément qui est tombé la semaine passée, le projet a été jugé tellement exemplaire que la Confédération souhaite son transfert ailleurs.

Ainsi, l'ARE, l'Office du développement territorial, nous propose de participer au projet transfert, subventionné, afin que les espaces publics à 5 minutes puissent être reproduits dans deux autres communes potentiellement alémaniques, dingue, on va reproduire des projets romands d'urbanisme en Suisse alémanique. Cette possibilité n'existe que pour les expériences les plus inspirantes pour la Confédération et c'est le cas ici. L'expérience yverdonnoise a été sélectionnée car elle s'inscrit parfaitement dans la thématique de la Ville de proximité parce qu'elle valorise les espaces verts, il y a la question de l'adaptation climatique, parce qu'elle fait preuve d'une collaboration exemplaire au sein de la Commune au niveau inter-service, ça les a énormément frappés. Elle propose aussi une méthodologie participative ambitieuse, avec cette démarche à l'échelle de la Commune qui est une expérience rare, voire unique à l'échelle de la Suisse. Elle fait aussi des liens explicites avec des thématiques du sport et de la santé, indispensables dans un contexte national qui préconise le développement vers l'intérieur.

Bref, ce projet devrait toutes et tous vous rassembler, pour nos concitoyens et nos concitoyennes, en répondant à leurs attentes pour la qualité de vie dans nos quartiers et puis parce que les coûts sont mesurés véritablement et cela pour un déploiement efficace au niveau territorial. Bref, je vous invite à vous rassembler comme la commission ad hoc et de trinquer ensemble sur la future place de la Villette. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Est-ce qu'on pourrait réafficher le plan qui nous vient de nous être présenté par la Municipalité ? Parce que je ne peux pas laisser dire ça. Je ne peux pas laisser dire ça, c'est à la limite mensonger. Est-ce qu'on peut le réafficher, s'il vous plaît, avec les couleurs du dessin ?

En fait, il y a quelque chose qui est occulté ici et malheureusement, ça trompe tout le monde par le message. C'est qu'il y a un autre escalier qui n'est pas dessiné, qui est à la limite de la parcelle 3289. Les gens qui viennent depuis le Sud prendront cet escalier, traverseront la place et utilisent déjà le cheminement violet, il est existant vers les places orange. Ce cheminement, il est déjà existant. Il est d'ailleurs sûrement sur un terrain privé. Il doit y avoir un droit de passage. Mais il existe déjà ce cheminement. Les gens prennent un escalier plus au Sud et prennent ce chemin violet. Le chemin bleu en haut, c'est vrai qu'il n'est pas très sécurisant, les seuls qui l'utilisent, c'est les gens à mobilité réduite parce qu'ils n'ont pas le choix. Ils ne peuvent pas prendre l'escalier qui est plus au Sud, mais ils ne pourront pas prendre non plus le nouvel escalier.

Donc là, quelque part, on essaie de nous tromper avec ce dessin, parce qu'un élément majeur manque, c'est l'escalier qui se trouve un peu plus au Sud, qui est utilisé aujourd'hui.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.28PR est accepté par 52 oui, 33 non et 1 abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du Plan directeur des espaces publics PDEP, résultat du projet modèle « Un espace public à cinq minutes de chaque

Yverdonnois-e » cofinancé par la Confédération.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à réaliser la première phase de mise en œuvre du Plan directeur des espaces publics PDEP, selon les trois axes identifiés.

Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 2'330'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 74050.25 « Mise en œuvre du Plan directeur des espaces publics » et amortie en 10 ans.

11. PRÉAVIS N° PR25.31PR

*Composition de la
commission (ad hoc)*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'000'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE DU « MANTELERLASS » PRÉVU PAR LE DROIT FÉDÉRAL DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE RAPPORTEUR : M. ROLAND VILLARD

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Pascale FISCHER, Aurélie-Maude HOFER, Éloïse MORADPOUR, Sinthuja SUBRAMANIAM, Lionel BILLAUD, Marc NICODET, Roland VILLARD, Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. VILLARD donne lecture des éléments suivants :

Je vais me limiter aux discussions qu'on a eues en commission, le positionnement de la commission et les conclusions. La commission a relevé que la mise en œuvre est une obligation légale sans marge de manœuvre pour la Commune. Tous ont reconnu l'urgence et la nécessité d'agir rapidement. Le volume d'heures supplémentaires prévues, plus de 4'000 heures, a suscité des questions. Certains se sont demandé s'il n'était pas possible de mieux prioriser les activités pour réduire cette charge.

La réserve de 18% pour imprévu a été jugée élevée par certains membres de la commission. Un débat a eu lieu sur la possibilité d'une mutualisation des coûts avec d'autres distributeurs d'énergie. Il est apparu que le SEY a déjà mis en œuvre toutes les synergies et mutualisations possibles. Plusieurs membres ont souligné que le projet ressemble à une véritable usine à gaz en raison des complexités des nouvelles règles.

Enfin, l'importance de maintenir un SEY autonome et performant a été rappelée. Mieux vaut anticiper et se donner les moyens d'être à jour plutôt que de subir ultérieurement des sanctions ou des difficultés.

Positionnement de la commission. Au terme de ces travaux, la commission estime que la demande de crédit est justifiée par les obligations légales et les délais imposés à la Commune. Malgré certaines réserves sur les coûts et les modalités d'organisation, la Commission reconnaît la nécessité d'accorder rapidement les moyens nécessaires au SEY.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Juliana LEON GIRALDO :

La Commission des finances a étudié ce préavis lors de sa séance du 6 octobre dernier. Ce préavis découle, comme cela a déjà été dit, d'un changement légal auquel le SEY doit se conformer. La Commission a pris acte de cette obligation, tout en relevant que le montant du préavis est important, CHF 1'000'000.-, dont une grande partie sera d'ailleurs déjà dépensée cette année. C'est donc à une forte majorité, mais pas de gaieté de cœur, que la COFI recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Vote

Merci.

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.31PR est accepté à une évidente majorité, un avis contraire et quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre le « Mantelerlass » prévu par le droit fédéral dans le domaine de l'énergie.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n°86140.25 « Mise en œuvre du Mantelerlass » et amortie en 5 ans.

12. PRÉAVIS
N° PR25.19PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'400'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE 1 DU PLAN CANOPÉE – DÉPLOIEMENT D'UNE DENSIFICATION DE L'ARBORISATION DU TERRITOIRE, LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO21.10PO DU 7 OCTOBRE 2021 DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL ROLAND VILLARD « POUR IMPLIQUER LA POPULATION YVERDONNOISE DANS LA VÉGÉTALISATION DE LA VILLE » ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO23.06PO DU 4 MAI 2023 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MATHILDE MARENDAZ « DÉBÉTONNER LA VILLE POUR MIEUX LA VÉGÉTALISER »

RAPPORTRICE : MME GLORIA CAPT

*Composition de la
commission (ad hoc)*

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Gloria CAPT, Marceline MILLIOUD, Rachel RYTZ, Sinthuja SUBRAMANIAM, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Nicola DI MARCO, Gian Carlo VALCESCHINI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme CAPT donne lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Je vais être brève au vu de l'ordre du jour. Au nom du groupe Vert·e·s et solidaires, nous saluons ce préavis qui répond notamment au postulat, comme dit plus haut : « Débétonner la Ville pour mieux la végétaliser » de Mathilde MARENDAZ. Nous vous invitons donc à l'accepter et à accepter ce plan ambitieux qui nous permettra d'habiter une Ville plus fraîche, belle et accueillante. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Deux petites questions de compréhension. À la figure 2 du préavis, il est question d'une « moyenne glissante ». Je ne sais pas ce qu'est une « moyenne glissante ». Et à la page 8.15, il est question d'une

« double compensation ». Peut-on m'éclairer sur ces deux points ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller COCHAND, pour répondre à votre dernière question sur la double compensation, c'est tout simplement parce que lorsqu'on coupe un arbre, on en plante deux. C'est la stratégie inscrite dans le Plan canopée.

Et puis sur la moyenne glissante, je n'ai pas retrouvé le terme, mais certainement que c'est une tendance vers le haut, j'imagine. Page 2, vous avez dit ? Figure 2. C'est la tendance qui va plutôt à l'augmentation des températures annuelles de janvier à décembre. Donc c'est plutôt une augmentation de la température.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ça glisse à la montée ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je ne retrouve pas le terme, donc je ne peux pas vous dire.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Non mais laissez tomber.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je crois qu'on va faire ça, oui. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'ai de la peine à comprendre l'histoire de la double compensation. Je suis propriétaire d'une parcelle qui est très bien arborisée. Si j'abats un arbre, je ne sais pas où j'en remettrais deux. Il y a quelque chose... Je trouve qu'il y a une contradiction là-dedans, mais comme je vais faire une interpellation en fin de séance, je ne vais pas développer plus loin maintenant. Donc, j'ai cette question.

Puis l'autre chose où je ressens un peu une contradiction. On dit, à la page 3.15, que le but c'est d'encourager ce que font les privés dans le domaine de la canopée. Mais quand on va regarder plus loin, à la page 9.15, il est question de l'axe 3 et du renforcement. Et puis derrière le renforcement, il y a le renforcement par le biais des règlements et par les subventions. Alors les subventions c'est très intéressant si on veut bien, mais si dans les règlements on multiplie les taxes nouvelles, je me demande où sera l'intérêt. Mais je développerai ça dans mon interpellation en fin de soirée.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Je vais tenter une explication sur le concept de moyenne glissante. C'est un truc que j'utilisais, que j'utilise de temps en temps dans le cadre professionnel. C'est souvent en statistique, quand on a beaucoup de points de mesure qui forment un nuage de points, quelque chose dont on n'arrive pas à savoir d'où ça vient. On a une valeur 2, 4, 8, 12, 26, 32, mais on n'arrive pas à tirer une tendance. On fait la moyenne sur, par exemple, trois points à la suite, qu'on a enregistrés dans le temps, donc après 1 seconde, 2 secondes, 3 secondes, on fait la moyenne là-dessus, la même chose pour une moyenne entre 2, 3 à 4 secondes, la même chose pour 3, 4, 5, et ainsi de suite, on arrive à faire une tendance, à avoir une courbe un peu plus lisse. Je ne sais pas si c'était très clair, mais c'est le mieux que j'arrive à faire comme ça, merci.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Merci, M. le Conseiller, pour votre cours de mathématiques statistiques.

Vote

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.19PR est accepté par 78 oui, 2 non et 3 abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les mesures de la phase 1 identifiées dans le Plan canopée.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 44040.25 « Plan canopée – phase 1 - 2025 à 2027 » et amortie en 10 ans.

Article 4 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO21.10PO du 7 octobre 2021 de Monsieur le Conseiller communal Roland Villard « Pour impliquer la population yverdonnoise dans la végétalisation de la ville ».

Article 5 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO23.06PO du 4 mai 2023 de Madame la Conseillère communale Mathilde Marendaz « Débêtonner la ville pour mieux la végétaliser ».

13. PRÉAVIS
N° PR25.18PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 100'000.- POUR LA VÉGÉTALISATION DE LA PLACE PESTALOZZI (PLANTATION D'UN ARBRE MAJEUR) ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO24.01PO DU 1^{ER} FÉVRIER 2024 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE ELLA-MONA CHEVALLEY « POUR UNE VÉGÉTALISATION DU CENTRE HISTORIQUE D'YVERDON-LES-BAINS » RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : MME NADIA RYTZ
RAPPORTEUR DE MINORITÉ : MME GLORIA CAPT
RAPPORTEUR DE MAJORITÉ DE LA COMMISSION DES FINANCES : MME ELLA-MONA CHEVALLEY
RAPPORTEUR DE MINORITÉ DE LA COMMISSION DES FINANCES : M. LAURENT ROQUIER

*Composition de la
commission (ad hoc)*

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Gloria CAPT, Marceline MILLIOUD, Rachel RYTZ, Sinthuja SUBRAMANIAM, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Nicola DI MARCO, Gian Carlo VALCESCHINI

M. le Municipal François ARMADA :

Comme cela a déjà été relayé par le passé dans la presse régionale, mon collègue WEILER et moi-même sommes en rupture de collégialité sur cet objet-là. Dès lors, ne pouvant défendre notre vision en plénum, nous laissons la majorité défendre son préavis.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Mme la Conseillère Rachel RYTZ, je vous cède la parole.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la commission, Mme RYTZ donne lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la

commission, Mme CAPT donne lecture des éléments suivants :

Ce sera plus que les conclusions puisque je vais me permettre, étant donné l'importance de ce sujet néanmoins, je vais me permettre de lire le rapport de minorité en commençant par le préambule.

Les rapporteurs minoritaires relèvent qu'ils ont accepté la demande de crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la mise en œuvre de la phase 1. Ils ne sont donc pas opposés à la plantation de 775 arbres et 5'094 arbustes dans les trois ans à venir et ils pensaient important de le relever.

Par contre, ils sont fermement opposés à la plantation d'un arbre majeur pour un coût avoisinant CHF 100'000.- sur l'unique place emblématique reconnue comme telle par la Municipalité dans son préavis lui-même, de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce n'est pas un arbre au milieu d'une place qui va résoudre le réchauffement climatique. La décision de la Municipalité est incompréhensible sur le plan écologique, historique, territorial, économique et politique.

Sur le plan écologique, la Municipalité veut rendre la place Pestalozzi plus attractive, en tout cas ne pas lui faire perdre son attractivité avec le réchauffement climatique. Cet arbre permettra aux victimes du climat de se réfugier en dessous pour se protéger du soleil. Les commissaires minoritaires font remarquer que tout un côté de la place est bordé de terrasses largement couvertes de parasols de grande taille. Si la Municipalité trouve que les parasols des terrasses dont elle a autorisé qu'elle prenne une large emprise sur la place ne sont pas suffisants, rien ne l'empêche d'exiger qu'à échéant ou de subventionner l'acquisition de parasols plus couvrants. Cela sera bien plus utile qu'un arbre majeur dont les branches seront élaguées sur 6 mètres pour laisser passer les véhicules de livraison et d'intervention (police, SDIS et autres).

La Municipalité prévoit d'entourer l'arbre de gradins inclusifs avec dossiers et accoudoirs, cela permettra aux citoyens de la Ville de se réfugier sous l'arbre pour se protéger du soleil. Or, les images de synthèse de la page 4 du préavis démontrent que l'arbre ne protégera personne du soleil et que le dessous de l'arbre élagué à 6 mètres restera totalement exposé au soleil, contrairement à la situation sous les parasols des terrasses.

Sur le plan historique, cet arbre majeur dénature la vocation de la place nommée Pestalozzi, précisément pour mettre en valeur cette statue. Le rappel qu'un arbre a été planté à la Révolution vaudoise est assez malvenu, il fait référence à une situation de conflit armé, comme si l'époque en avait besoin. Est-ce que la Municipalité veut mettre le feu aux poudres à la veille des élections municipales ? Veut-elle apporter sa contribution à la polarisation de la société en lieu et place d'œuvrer pour fédérer les citoyens de la Ville ? Veut-elle marquer son règne à l'image d'un Trump qui construit sa salle de balle ?

Sur le plan territorial et comme le relève la Municipalité à la page 2 du préavis, la place Pestalozzi est inscrite à l'inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger, ce qu'on appelle l'ISOS. Les sites construits ne représentent pas seulement notre histoire, mais constituent aussi notre espace de vie actuel. Ils permettent aux personnes de s'identifier à l'endroit où elles vivent et de s'y sentir chez elles. Devant l'importance de ce site, il est incompréhensible que la Municipalité propose d'implanter de façon fixe des gradins inclusifs avec dossiers et accoudoirs agrémentés d'un éclairage LED, ce qui est en effet très écologique quand on pense que la Ville prétend lutter contre la pollution lumineuse. De surcroît, cet attirail est censé être un support pour des activités sportives. Indépendamment du fait que cela dénature complètement cette place emblématique, il y a d'autres endroits que celui-ci pour aller faire du sport. Par exemple, les Rives du lac, largement aménagées, à cet effet.

Sur le plan économique, la minorité de la commission est choquée que l'on puisse consacrer CHF 100'000.- à l'achat d'un seul arbre alors que la situation financière de la Ville est difficile et qu'un autre préavis demande un crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour planter 775 arbres et 7'094 arbustes dans les trois ans à venir.

Sur le plan politique, l'arbre à CHF 100'000.- va devenir le symbole de la discorde, à n'en pas douter, alors que le climat politique est dénoncé assez souvent par la majorité de la Municipalité comme délétère. Ce n'est pas sa décision de forcer l'implantation d'un arbre majeur au centre de la seule place emblématique de la Ville qui va calmer le climat politique et fédérer. À n'en pas douter, une nouvelle

fracture va se créer à la veille des élections municipales.

De façon générale, les commissaires minoritaires relèvent que l'aménagement projeté par la Municipalité amènera inmanquablement les nuisances et problèmes suivants : Concurrence malvenue avec les terrasses des restaurants longeant la place. Les gradins inclusifs permettront de pique-niquer midi et soir devant les restaurants. Les gradins inclusifs attireront les groupes divers et variés pour boire et faire la fête. C'est une source de nuisance supplémentaire au centre-ville. L'arbre majeur doit perdre son feuillage en automne, on nous l'apprend à la page 6 du préavis, engendrant un travail conséquent pour la voirie et pour les terrasses des restaurants. Il est prévu de le transformer en arbre de Noël, à la période des fêtes, alors qu'il aura bien triste allure avec toutes ses feuilles tombées.

Bien que le préavis se veut rassurant en minimisant la possibilité pour une colonie de corbeaux freux de venir s'installer dans cet arbre majeur, la délégation municipale n'a pu cacher un certain embarras sur ce sujet, ne pouvant exclure que cela n'arrive. En dépit de ce qui est prétendu dans le préavis, les manifestations habituelles sur cette place ne pourront plus avoir lieu. Comment imaginer la piste de cirque qui y était déployée lors des fêtes de Castrum il y a deux ans ? Comment imaginer que la scène de la fête de la musique s'y installe et que le public puisse la voir derrière l'arbre ? Et la fête du 1^{er} août, tous serrés entre l'hôtel de Ville et l'arbre, et la fête de l'Abbaye, les Brandons, le marché de Noël. Comment est-ce que la police et les pompiers pourront encore passer entre les terrasses des restaurants, la statue de Pestalozzi, l'arbre entouré de bancs inclusifs et la manifestation ?

Les commissaires minoritaires déplorent que la Municipalité ait choisi de nous présenter un préavis qui touche à un symbole de la Ville d'Yverdon-les-Bains et qui va forcément créer un clivage profond entre les partisans et les détracteurs du projet au lieu d'œuvrer à fédérer la population dans ce monde et cette époque instable.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la Commission des finances, Mme CHEVALLEY donne lecture des éléments suivants :

Je vais donc ici me concentrer sur les aspects financiers. On aura bien le temps de se concentrer sur les prochains aspects lors du débat.

Le montant de CHF 100'000.- pour ce préavis peut surprendre au premier abord. Et la question subsidiaire « Pourquoi cela coûte-t-il autant pour un seul arbre ? » vient à l'esprit. Le préavis très détaillé répond rapidement à cette question et nous éclaire sur le crédit d'investissement et ce qu'il permettra de réaliser.

Il est important de relever les considérations suivantes. La Ville a choisi de planter un arbre de grand calibre afin d'offrir ombrage et rafraîchissement aux habitants et habitantes d'Yverdon et aux passants dès les premières années de son installation. Par ailleurs, l'arbre en question bénéficie d'une garantie de reprise. Cela signifie que s'il tombe malade, présente des problèmes de croissance ou ne tient pas bien en place, le fournisseur s'engage à le remplacer par un arbre en meilleur état. De plus, étant déjà d'un certain calibre, son installation requiert une technique spécifique ainsi que des infrastructures adaptées. Le coût de l'arbre, de la garantie de reprise et de son installation s'élève à CHF 18'000.-. Ce montant permet ainsi la plantation d'un arbre d'une certaine taille tout en sécurisant l'investissement de la Ville.

CHF 100'000.- n'est donc pas le coût de la seule plantation de l'arbre. En effet, au-delà du choix de l'arbre et de sa plantation, divers travaux conséquents sont nécessaires pour permettre son installation. Il faut notamment créer l'espace nécessaire en retirant les pavés puis en les remplaçant après l'installation. Étant donné que des travaux seront en cours sur la place Pestalozzi, il faut effectivement effectuer des fouilles archéologiques. La place étant un site patrimonial important pour tous les habitants et habitantes d'Yverdon-les-Bains, différents spécialistes doivent être impliqués tout au long de l'opération afin d'en garantir la réussite. Les travaux de génie civil nécessaires, la réfection du pavage, les interventions archéologiques ainsi que les prestations des spécialistes représentent plus

de la moitié du montant du préavis, soit CHF 54'000.-.

Par ailleurs, du mobilier urbain pour un montant de CHF 26'000.- est également prévu afin d'encourager l'utilisation de la place et permettre à chacun et chacune de profiter de l'ombrage et de la fraîcheur apportée par l'arbre. Car oui, l'arbre n'apporte pas seulement de l'ombrage mais également de la fraîcheur parce qu'on ne peut pas comparer un arbre à un simple parasol. J'espère qu'il n'est pas besoin de le rappeler ici tellement ça me paraît évident. Enfin, une enveloppe de CHF 2'000.- est prévue pour les imprévus et divers frais. Il est également important de noter que les travaux de paysagisme ainsi que la direction technique n'engendrent pas de dépenses supplémentaires puisqu'ils sont internalisés.

En résumé, l'analyse financière ci-dessus montre bien qu'il serait absolument réducteur de résumer ce préavis de manière simpliste à CHF 100'000.- pour planter un arbre. Il est évident que la situation particulière et les travaux connexes doivent être pris en compte. Il serait ainsi erroné de faire un parallèle avec le préavis PR25.19PR, relatif au plan canopée, qui, pour un montant de CHF 1'400'000.-, prévoit la plantation d'environ 775 arbres et 7'094 arbustes. En effet, la plantation des arbres et arbustes du Plan canopée ne peut être comparée à celle d'un arbre sur la place Pestalozzi en raison de plusieurs éléments clairs et évidents.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la Commission des finances, M. ROQUIER donne lecture des éléments suivants :

À des fins de comparaison, nous nous référons à un autre préavis, le PR25.19PR. Celui-ci concerne une demande de crédit d'investissement destinée à la mise en œuvre de la phase 1 du Plan canopée. Il prévoit un budget de CHF 1'400'000.- pour la plantation de 75 arbres et 7'094 arbustes. Cela correspond à environ 55 arbres et 506 arbustes pour chaque tranche de CHF 100'000.- investi. Pour ce même montant, ce préavis permet de planter un arbre. Les rapporteurs minoritaires ne contestent pas que le fait de planter un arbre sur une telle place représente plus de difficultés et génère des coûts, comme cela vient de nous l'être démontré. Et c'est justement pour cela qu'ils trouvent plus judicieux d'investir cet argent à des endroits où il sera bien plus efficace, au moins 55 fois plus efficace.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Je prends la parole pour soutenir fermement le rapport de minorité dans ce dossier de végétalisation de la place Pestalozzi. Je ne mets pas en doute l'envie de rendre notre Ville plus verte, plus respirable, plus agréable. Ce sont des objectifs, en effet, louables. Mais là où je m'oppose, c'est que ce projet, tel qu'il est présenté, symbolise un gaspillage d'argent public sous couvert d'écologie.

Première objection, le rendement est ridiculement faible. Comme l'a déjà rappelé mon collègue, pour un investissement de CHF 100'000.-, on ne plante qu'un seul arbre majeur sur une place déjà dotée d'arbres dans ses abords. Comparaison : dans le préavis PR25.19, pour le même montant, réparti sur un Plan canopée, on pourrait planter 55 arbres. Le rapport minoritaire l'indique d'ailleurs clairement. Pour ce même budget, le rendement est d'ailleurs ici 55 fois inférieur. Autrement dit, on dilue les ressources dans un projet symbolique plutôt que de les utiliser là où il pourrait avoir un impact réel partout en Ville.

Deuxième objection, les coûts liés aux études et démarches sont déjà astronomiques. La démarche participative jusqu'à présent a coûté autour de CHF 40'000.-, pour un résultat qui n'est pas encore concret. Nous devons reconnaître qu'à ce stade, continuer à investir dans des études et des discours ne suffit plus. Il faut agir où cela compte, pas accumuler des diagnostics dont le bénéfice reste hypothétique. À l'heure où la Commune doit gérer ses priorités, on peut se demander si cet argent ne

serait pas mieux investi ailleurs : sécurité, aide aux familles ou soutien à nos commerçants.

Troisième objection, un déficit démocratique et du symbolisme mal placé. Nous ne sommes pas contre la végétalisation, comme déjà rapporté, mais pas à n'importe quel prix. La place Pestalozzi est un lieu emblématique, mais ce projet pose aussi un problème d'usage. Ajouter un arbre unique dans un budget élevé comme si la place était vierge, c'est oublier qu'elle possède déjà un apport végétal autour de ses abords et qu'elle fonctionne comme espace public multifonctionnel, comme mes collègues l'ont déjà rapporté. Il y a un risque que l'arbre gêne des événements, change la dynamique de la place ou devienne un fardeau d'entretien. Certains élus l'ont déjà rapporté publiquement, craignant que la respiration de la place soit perdue. Ainsi, cet objet devient plus un arbre symbolique qu'un simple investissement urbain. La place Pestalozzi est un lieu central pour les marchés, fêtes, événements culturels et sportifs, rassemblements citoyens. Planter un arbre permanent au milieu reviendrait à réduire un espace déjà très sollicité au détriment de sa fonction première : rassembler.

Pour ces raisons, j'appelle à rejeter ce préavis tel que présenté. Enfin, je voudrais ajouter une formule que je vous laisse méditer. L'écologie ne doit pas coûter plus cher que le bien-être qu'elle prétend créer. Je vous remercie.

Mme la Conseillère Laura BAUD :

Le rapport de minorité exprime des inquiétudes concernant l'impact sur la place Pestalozzi, notamment en ce qui concerne la tenue des événements traditionnels et des manifestations publiques. Cependant, ces préoccupations sont totalement infondées et ne reposent sur aucune réalité pratique.

Le projet a été soigneusement conçu pour permettre à toutes les activités habituelles de continuer. Il a été validé par les services concernés (culture, police, SDIS) et par le Canton. Le platane a été placé de manière à ne pas gêner l'installation des tentes, scènes et autres équipements nécessaires aux événements qui se déroulent régulièrement sur la place. En effet, l'espace disponible reste largement suffisant pour accueillir toutes ces installations, qu'il s'agisse de marchés, de concerts ou d'autres manifestations publiques. L'arbre n'interfère en rien avec la mise en place des équipements logistiques et l'architecture de la place permet de maintenir les usages traditionnels tout en créant un environnement plus agréable.

À noter que le Castrum ne met plus aucun spectacle les quatre premières heures de l'après-midi justement à cause de la chaleur intenable à ces heures-ci. De plus, le projet prend en compte la possibilité d'installer le traditionnel sapin de Noël de fin d'année sans que l'arbre n'empêche cette tradition festive bien ancrée dans notre Ville. L'arbre sera même un élément de décoration naturelle qui viendra enrichir l'atmosphère de Noël tout en permettant à la place de garder son caractère emblématique pendant les fêtes.

En ce qui concerne le marché hebdomadaire, celui-ci pourra se tenir comme avant avec une partie des étals installés sur la place Pestalozzi. L'arbre est placé de façon à laisser suffisamment de place pour les commerçants et les visiteurs tout en apportant une ombre bienvenue pendant les mois d'été.

Comme dit et redit, le projet respecte également les normes de sécurité, notamment pour les passages de secours. Il assure que la place reste accessible en tout temps, y compris pour les véhicules d'urgence tels que les camions de pompiers ou les ambulances.

Enfin, le projet prévoit l'ajout d'assises inclusives sous l'arbre, ce qui contribuera à rendre la place encore plus conviviale. Ces bancs seront accessibles à toutes et tous et offriront un espace de détente et de rencontre pour les habitantes. L'arbre, au-delà de ses avantages écologiques et esthétiques, deviendra ainsi un lieu de repos et de convivialité où les citoyens pourront profiter d'un moment de calme au cœur de la Ville.

En somme, les craintes exprimées par certains opposants sont sans fondement. Le projet a été conçu pour permettre à la place Pestalozzi de continuer à accueillir toutes les manifestations habituelles, tout en apportant une touche de verdure et de fraîcheur qui profitera à tous les usagers. L'implantation de l'arbre n'est en aucun cas un obstacle aux événements, mais bien un atout pour créer un espace plus

agréable, plus inclusif et plus fonctionnel. Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR tient à rappeler en préambule qu'il partage les préoccupations liées au changement climatique et soutient les efforts de végétalisation engagés par la Ville dans le cadre du Plan canopée. Nous l'avons d'ailleurs approuvé dans la phase 1 de ce plan qui prévoit la plantation de plusieurs centaines d'arbres et de milliers d'arbustes sur l'ensemble du territoire communal.

Cependant, nous ne pouvons pas soutenir la demande de crédit d'investissement pour la plantation d'un arbre majeur au sein de la place Pestalozzi. Ce projet, comme il a été dit, d'un coût de CHF 140'000.-, dont CHF 40'000.- déjà dépensés avant même le crédit d'investissement soumis au Conseil, soulève plusieurs réserves importantes.

Premièrement, la place Pestalozzi est un espace restreint et emblématique du cœur historique d'Yverdon-les-Bains. Y implanter un grand arbre réduirait l'espace utile alors que cette place joue un rôle central dans la vie publique et culturelle de notre cité. Elle accueille marchés, concerts, cérémonies officielles et manifestations diverses, en tout cas pour ceux qui s'y rendent régulièrement, ils pourront bien s'en rendre compte. L'installation d'un arbre majeur au milieu de cet espace limiterait fortement la flexibilité nécessaire à ses usages.

Deuxièmement, le projet présente des contraintes techniques et fonctionnelles significatives : risques d'endommagement du sol et des réseaux par les racines, difficultés d'accès pour les services d'urgence, notamment les pompiers et impacts sur la visibilité et la circulation. À cela s'ajoutent des risques de nuisances nocturnes, attroupements, salissures, ainsi qu'un risque d'attrait pour les colonies de corbeaux freux, déjà problématique dans certains quartiers.

Troisièmement, la question du coût et de la proportionnalité ne peut être ignorée. Consacrer CHF 140'000.- pour un seul arbre sur une surface aussi limitée paraît difficilement justifiable en regard des difficultés financières de notre Commune.

Par ailleurs, le projet soulève des inquiétudes légitimes pour les commerçants du marché et des environs. Si chaque événement devait entraîner un déplacement du marché ou une réorganisation de l'espace, cela nuirait directement à leur activité et à celle du centre-ville.

Le groupe PLR considère qu'il existe des alternatives plus souples et plus pertinentes pour rafraîchir ponctuellement l'espace urbain : installations de brumisateurs particulièrement appréciées des enfants, dispositifs d'ombrage temporaires, végétalisation mobile ou saisonnière. Ces solutions mieux adaptées à la configuration de la place Pestalozzi permettraient de répondre aux besoins de confort tout en préservant la fonction polyvalente et conviviale de ce lieu historique.

En conclusion, le groupe PLR s'oppose à la plantation d'un arbre majeur sur la place Pestalozzi, tout en souhaitant que la Municipalité poursuive ses efforts de végétalisation de manière cohérente, raisonnée et équilibrée, en privilégiant des interventions proportionnées à l'échelle du territoire plutôt que des gestes symboliques aux effets discutables.

Mme la Conseillère Éloïse MORADPOUR :

J'aimerais m'attarder quelque peu sur l'urgente nécessité de s'adapter aux conséquences du changement climatique et aussi sur quelques considérations scientifiques avérées et récentes. Souvenez-vous, la Suisse a ratifié l'accord de Paris en 2017. Cet accord s'était fixé comme cap de contenir le réchauffement moyen à l'échelle mondiale à +1,5°C. Car il est scientifiquement admis qu'au-delà, des dommages massifs et irréversibles sur les sociétés et les écosystèmes sont à prévoir. Récemment, l'ONU a annoncé que ce cap est aujourd'hui hors d'atteinte. L'habitabilité de la planète est mise en péril.

En Suisse, on observe une augmentation de la température moyenne qui s'est élevée de 2,9 degrés depuis l'ère préindustrielle contre 1,3 pour la moyenne mondiale. Notre pays est donc particulièrement exposé aux changements climatiques. D'ailleurs, il y a des scénarios climatiques suisses encore tout

chaud, si je puis dire, puisqu'ils datent d'avant-hier, qui sont sortis, qui ont été établis par Météo Suisse et qui confirment que nous devons nous attendre notamment à davantage de journées tropicales et de vagues de chaleur, en particulier dans les zones de basse altitude et dans les zones urbaines.

Dorénavant, l'Office fédéral de la protection de la population considère les canicules comme l'une des plus grandes menaces de danger naturel en Suisse. Concrètement, ce sont des risques plus élevés de problèmes respiratoires et cardiovasculaires pouvant diminuer l'espérance de vie, en particulier des personnes âgées, des malades chroniques, des femmes enceintes, des nourrissons, des jeunes enfants.

Ne rien faire n'est pas une option et ça, je suis ravie d'entendre que ça fait l'unanimité, je crois, au sein de ce Conseil, ni du point de vue de notre responsabilité vis-à-vis de la protection de la santé de la population, ni du point de vue économique d'ailleurs. Il est aujourd'hui reconnu que l'inaction climatique coûtera à terme plus cher que d'investir aujourd'hui pour une action climatique ambitieuse.

Selon une étude de l'EPFL publiée en janvier 2024, l'impact sanitaire des îlots de chaleur, tel que celui que l'on a identifié à la place Pestalozzi, atteint celui de la pollution atmosphérique. L'effet estival des îlots de chaleur représente un coût de CHF 180.- par adulte et par an, selon cette étude.

Planter un arbre majeur sur la place Pestalozzi contribue incontestablement à préserver la santé de la population yverdonnoise qui s'y rend. Ce projet est cohérent avec le Plan climat communal, avec la stratégie de végétalisation de la Ville aussi. Il permet de limiter l'effet d'îlots de chaleur, bien plus qu'un parasol, sur une place très appréciée de la population, afin concrètement de limiter les risques sur la santé des usagères et usagers de la place, de rendre les événements estivaux sur Pesta plus attractifs et de contribuer à lutter contre les risques d'isolement en période de canicule.

Enfin, concernant l'argument comme quoi cela dénature ce lieu emblématique, certes on peut être attaché à la place Pestalozzi telle qu'elle est aujourd'hui et ceci sans doute pour de bonnes raisons. Cela dit, étant donné les faits scientifiques relatifs aux îlots de chaleur et à la santé publique, je trouve que ce raisonnement s'apparente à faire l'autruche. En effet, si chacune et chacun tient compte de la réalité des risques, alors il devrait être évident que dans une pesée des intérêts, la santé de la population et l'attractivité en toute saison de la place l'emportent face à la préservation de caractéristiques architecturales.

Pour nous, c'est clair, il faut accepter ce préavis pour une place Pestalozzi qui répondent aux enjeux actuels et aux enjeux futurs. Au nom du groupe Vert-e-s et solidaires, je vous invite à en faire de même et vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je m'exprime ce soir au nom de la majorité du groupe PS-POP. Je dis bien « la majorité » parce qu'en fait, dans la discussion, on est un peu divisés, mais je représente la majorité. Et sur un plan personnel, ce projet me plaît beaucoup donc je m'excuse déjà auprès de mon groupe, je vais faire preuve de beaucoup de zèle dans la présentation. D'ailleurs, on est divisé à tel point que même au niveau des co-chefs de groupe on n'est pas forcément d'accord. Je ne sais pas si ma collègue juste à droite prendra la parole tout à l'heure.

Ce projet modeste en apparence incarne pour moi une vision forte et cohérente, celle d'un centre historique plus vivant, résilient face au réchauffement climatique. J'aimerais prendre quelques aspects, notamment les coûts du projet. On a beaucoup parlé des CHF 100'000.- d'investissement. On essaie de nous faire croire que c'est pour planter un arbre. En réalité, il n'en est rien. Il y a beaucoup d'autres choses, le fait qu'il y ait un sol qui est complexe, un site historique, la préservation des réseaux souterrains ainsi que l'installation d'un mobilier urbain inclusif. Donc il n'y a pas que ça.

Ces assises permettront à la population de s'arrêter, de se rencontrer, de profiter de la place, bref de lui donner une véritable fonction sociale à l'heure où on se plaint toujours qu'il y a une forme de dévitalisation du centre-ville. Je peux vous dire que quand ils ont posé cette espèce de petit arbre, je crois que le prochain sera beaucoup plus grand, moi je me suis arrêté quelques instants pour lire des bouquins. J'ai trouvé que c'était bien, je ne l'avais jamais fait jusque-là, donc je pense que c'est une

manière effectivement de vitaliser le centre-ville.

Les effets climatiques, je ne vais pas trop m'y attarder, mais le platane choisi permettra de réduire la température ressentie de 4 à 6 degrés. C'est l'équivalent de l'effet rafraîchissant de 5 à 10 climatiseurs sans consommer la moindre énergie. C'est un platane qui a été sélectionné pour sa longévité et sa capacité à tenir cet endroit. Cet arbre ne prétend pas régler à lui seul la question climatique, il symbolise par contre la cohérence du Plan canopée qui prévoit déjà la plantation d'une centaine d'autres arbres dans la Ville, il en est la vitrine visible au cœur du patrimoine yverdonnois.

En ce qui concerne l'esthétique et l'usage de la place, contrairement à ce que craignent certains, le projet ne dénature pas la place, il la requalifie. L'arbre et le mobilier urbain ont été pensés pour respecter les perspectives sur les bâtiments historiques, maintenir l'accessibilité universelle et préserver la tenue des événements traditionnels (marchés, carnavals, fêtes de Noël, concerts). Certains diront qu'on ne pourra pas faire du basket, mais on ne l'a fait qu'une fois, juste pour montrer que si on mettait un arbre, ça ne marcherait pas.

Je me permets une remarque un peu piquante. Oui, ça c'est un peu mon style. Les architectes et défenseurs du vide absolu qui aujourd'hui s'opposent à la plantation d'un arbre seraient probablement les premiers à s'indigner si un arbre historique devait un jour être abattu sur cette même place. Nos sensibilités évoluent, ce qui paraît sacré et intouchable aujourd'hui ne l'était peut-être pas hier et ne le sera peut-être ou probablement plus demain. La notion du beau, ça c'est intéressant, elle n'est pas figée, elle change avec le temps. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les toiles qui représentent la cour de Louis XIV à l'époque, le comble du raffinement, c'était le visage couvert de poudre blanche, les perruques gigantesques en prime pour les femmes, le corset qui empêchait de respirer. Nos critères de beauté, heureusement, ont changé. Aujourd'hui, nous valorisons la simplicité, l'authenticité, le naturel. Nous trouvons beau ce qui crée du bien-être, du lien, de la vie. Et c'est exactement ce que propose ce projet. Ramener un peu de nature et de fraîcheur au cœur de notre patrimoine, sans rien lui enlever de son élégance.

Alors, la question de la consultation populaire et la légitimité du projet, ça c'est intéressant. Ce projet a fait l'objet d'une démarche participative, à mon sens exemplaire. Deux consultations ont été menées. Ah ouais, je sais bien. On reproche tout le temps à la Municipalité d'être totalement décalée de sa population. Mais alors, quand on pose la question à la population, alors là, on fait trop de consultations, etc. Je vous passe les détails. Ces chiffres ne laissent aucun doute. La population consultée soutient clairement cette initiative. Elle exprime le souhait d'un centre-ville plus vert, plus accueillant, plus confortable.

La cohérence maintenant avec les politiques publiques. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de végétalisation de la Ville, le Plan canopée et le Plan climat. Donc il y a une logique, une cohérence. Il concilie le patrimoine écologique et convivialité, loin d'être un caprice esthétique, et j'insiste là-dessus, il constitue une réponse pragmatique et exemplaire aux défis climatiques que nous devons affronter.

Pour conclure, planter un arbre sur la place Pestalozzi, c'est un acte fort et symbolique, certains l'ont dit. C'est la preuve que notre Ville agit concrètement, localement, avec la population, pour rendre son centre plus agréable, plus vivant et plus résilient. La majorité du groupe PS et POP considère que ce projet incarne une vision positive de l'avenir urbain d'Yverdon-les-Bains, une Ville qui conjugue respect, patrimoine, vitalité sociale et engagement écologique. C'est pourquoi nous vous invitons, chères et chers collègues, à soutenir ce projet, parce qu'un arbre sur la place Pestalozzi c'est planter un repère d'espérance au cœur de la Ville. C'est dire à celles et ceux qui viendront après nous que nous avons choisi l'ombre plutôt que la chaleur, la vie plutôt que la pierre, l'avenir plutôt que l'attente. Merci pour votre attention.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

J'ai moins de talents d'improvisation et sûrement de poésie que mon collègue, donc mon texte est un peu plus lu, on va dire, mais merci pour ce texte, merci pour cette intervention.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de transformer la place Pestalozzi en un lieu emblématique, vivant et durable. Cette transformation commence par un arbre, un platane, qui n'est ni un caprice, ni un luxe,

mais un choix réfléchi, fondé sur des critères écologiques, urbains et participatifs. Le projet proposé ne se résume pas simplement à planter un arbre. Il s'agit de réinventer un espace public en intégrant une solution naturelle et durable aux défis urbains de demain, en particulier la lutte contre les îlots de chaleur. On sait bien que cet îlot de chaleur a été identifié pour le Plan canopée.

Le platane, choisi par la Commune après une étude approfondie et validée par le Canton, est un arbre capable de réguler la chaleur, d'améliorer la qualité de l'air et de créer un microclimat agréable tout en apportant de l'ombre aux usagers et usagères. De plus, il est le champion toute catégorie de l'adaptation en milieu urbain, où ses racines rencontreront des conditions moins accueillantes qu'ailleurs. Cet arbre, loin d'impacter négativement les perspectives d'activité sur la place, permettra d'y réinventer nos activités sans en changer les fondements.

Positionné avec l'aval de tous les services communaux et cantonaux concernés, dont les services de la culture, du patrimoine et de la sécurité, l'arbre ne sera un frein ni aux activités hebdomadaires comme les foires et marchés, ni aux activités estivales et festives, ni évidemment aux interventions d'urgence. Mais ça, vous le savez, puisque vous avez eu l'occasion de lire le projet, d'assister à la séance d'information et peut-être de vous renseigner au travers de l'exposition qui s'est tenue l'été 2024.

Enfin, pour celles et ceux qui y verraient un choix esthétique douteux, sachez que bien positionné, comme c'est le cas dans le projet, un arbre met en valeur l'architecture des places publiques déjà parce qu'on s'y arrête. C'est le cas par exemple dans des villes comme Berne, Zurich ou Rapperswil. Il enrichit l'espace sans l'altérer, créant un lieu vivant même par forte chaleur. Conçu pour préserver l'usage de la place sans nuire aux événements organisés, l'arbre ajoute du confort, offrant un lieu de repos et de fraîcheur.

Une démarche participative rigoureuse a été mise en place pour ce projet, puisqu'il tenait à cœur à l'ensemble de la Municipalité de s'assurer qu'un tel changement convienne à notre population yverdonnoise, mais aussi à nos visiteurs et visiteuses. Lors de l'exposition précitée, un premier sondage y a été mené par le service MEI de manière informelle. Par la suite, et dans un souci de transparence et d'objectivité, la Municipalité a souhaité mandater MIS Trend, un institut reconnu pour sa neutralité et son sérieux, dont la droite avait d'ailleurs souligné la qualité des études passées. Le résultat est clair : 73% des habitants et habitantes interrogés soutiennent le projet, chiffre qui peut d'ailleurs être mis en perspective avec le service qui obtenait une majorité de réponses positives. Pourtant, certains et certaines veulent remettre en cause ce processus démocratique simplement parce qu'il ne correspond pas à leurs attentes politiques et parle même « d'arbre de la discorde ». Refuser de reconnaître le résultat de cette consultation après avoir soi-même initié, enfin remis en question la première étude participative reviendrait à nier la volonté populaire.

Enfin, le coût du projet, bien que de CHF 100'000.-, est justifié. Ce montant comprend non seulement la plantation de l'arbre et l'aménagement de la place, mais aussi les études réalisées pour garantir que ce projet répond aux attentes des citoyens et citoyennes.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, ce projet de plantation d'un arbre au centre de la place Pestalozzi est une démarche résolument moderne, durable et en phase avec les attentes des Yverdonnois et Yverdonnoises. Au risque de me répéter, il semblerait que ce soit difficile à entendre, alors n'hésitons pas, cet arbre répond aux enjeux climatiques, améliore la qualité de l'espace public et respecte la volonté démocratique exprimée par la population. En soutenant ce préavis, nous faisons le choix d'une Ville plus vivante, plus fraîche, plus accueillante et plus respectueuse de l'environnement.

Pour finir, en tant qu'habitant du centre-ville, c'est avec plaisir que je verrai le centre plus animé le soir, plus animé la journée. Et d'ailleurs, pour reprendre les mots de mon collègue, je suis moi aussi allée lire un livre à la place Pestalozzi quand il y avait l'arbre d'exposition, ce que je n'avais jamais fait avant. Et c'était très, très agréable avec la lumière de fin de journée. Donc, c'est pour ça que le groupe des Vert·e·s et solidaires vous invite à soutenir ce préavis pour faire de la place Pestalozzi un lieu qui respire et qui prépare l'avenir. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

L'enjeu et l'énergie investie par notre Conseil pour ou contre la plantation d'un arbre pourrait sembler bien futile pour l'observateur extérieur à notre Ville. Certes, mais c'est méconnaître le caractère emblématique de notre place et sa valeur patrimoniale. Je me permets à ce titre de citer un extrait de la page 2 du préavis municipal qui reconnaît la valeur historique de la place : « La place Pestalozzi est inscrite à l'inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Elle accueille les quatre bâtiments publics les plus importants d'Yverdon et constitue un monument en soi. »

Je me souviens également que lors de son allocution du 1^{er} août 2024, notre Syndic avait tenu des propos dithyrambiques, qualifiant notre place de « plus belle d'Europe ». Mandaté en 1987 par la Municipalité lors des derniers travaux d'aménagement de la place, Daniel de Raemy, qui fut Conseiller communal Vert et historien des monuments, à la compétence et au savoir unanimement reconnus, écrivait notamment ceci : « Nos recherches ont démontré que de tout temps, la place, donc Pestalozzi, s'est définie comme un espace absolument vide ». Un peu plus loin : « Cette évidence a priori banale mérite d'être posée et démontrée dans sa continuité historique car la tendance actuelle des urbanistes va souvent à l'encontre d'une telle définition de la place, dont celle d'Yverdon constitue un cas aussi particulier qu'exceptionnel. »

Alors, pourquoi vouloir planter un platane au milieu de cette place, lequel va perturber l'harmonie architecturale et historique des bâtiments qui l'entourent ? L'argument massue évoqué dans le préavis est l'îlot de chaleur enregistré sur la place Pestalozzi et la nécessité d'obtenir un ombrage pour en abaisser la température. Personne ne peut le contester. Il y a, bon an, mal an, selon les statistiques météo que j'ai consultées, une vingtaine de jours répartis entre juin et août où la température dépasse 30 degrés à Yverdon. Allez, Mme la Municipale, je suis généreux, je vous accorde 30 jours par année de température caniculaire. Il reste donc 330 jours où déambuler dans notre cité est tout à fait agréable. Pensez-vous sérieusement qu'il soit nécessaire de procéder à cette coûteuse tentation pour un bénéfice aussi minime ? Je vous rappelle que nous ne remettons pas en cause le réchauffement climatique et la lutte contre les îlots de chaleur, preuve en est l'acceptation à la quasi-unanimité ce soir du Plan canopée.

En tant que Conseiller communal, je ne peux donner d'injonction à la Municipalité, mais j'aimerais vous inciter à observer et vous inspirer de ce qui se fait ailleurs sur les places emblématiques et historiques de villes suisses et européennes. À commencer par Lausanne, dirigée depuis 30 ans par une alliance rose-verte, laquelle a respecté la place de la Palud. Celle-ci est vide, magnifique, entourée comme à Yverdon par l'hôtel de Ville et des bâtiments historiques. Je n'ai à ce jour pas vu d'arbre pousser au milieu de la place de la Palud. L'histoire nous apprend aussi que nos anciens avaient déjà la volonté de rendre cette place à la population et aux diverses manifestations favorisant les rencontres telles que marchés et autres foires. Pour libérer la surface, la fontaine octogonale d'origine qui trônait au milieu de la place a été déplacée en périphérie, puis remplacée en 1811 par la fontaine actuelle au pied du château.

Plus récemment, en 1987, lors de la dernière réfection de la place, la Municipalité avait décidé de déplacer de 8 mètres en retrait la statue de Pestalozzi pour offrir davantage de place et de souplesse à l'organisation de manifestations. Et maintenant, la majorité municipale sort de cette logique en souhaitant planter un platane avec bancs et gradins pour une emprise au sol de 35 mètres carrés au centre de la place. C'est ce qui est marqué sur le plan. On essaye de nous prouver, sous la base d'un plan en page 5 du préavis, que tout restera possible et permettra la cohabitation entre manifestations diverses, cortèges, concerts, véhicules de secours et de livraison et j'en passe. Les quelques photos que je vais faire projeter tout à l'heure démontrent à l'évidence qu'il ne sera plus possible d'organiser certaines manifestations sur cette place emblématique, véritable agora pour notre population. Alors plutôt que créer artificiellement et à grands frais des lieux de rencontres peu ou pas fréquentés dans les quartiers, continuons à offrir à notre population ce lieu convivial que constitue notre place Pestalozzi.

Je vous remercie si vous pouvez passer les photos. Il n'y a pas beaucoup de photos, le Président m'a demandé d'en présenter moins, j'ai obéi.



Donc la première photo vous montre l'exemple récent d'une manifestation sportive de street basket. Alors, j'ai de la peine à voir comment elle pourrait être organisée avec un arbre au milieu. Voilà, c'est un exemple.



Là aussi, vous avez des photos de... C'était à la Fête de la Musique, sauf erreur, que j'ai pris cette photo. Une place Pestalozzi comble, avec... On voit juste sous la tente noire la régie, là, qui est juste à la place ou juste derrière le futur éventuel arbre qui serait planté.



Encore des photos de la... Elles ne sont pas truquées, vous rigolez, mais elles ne sont pas truquées, les photos. Une photo de plus de la place comble avec une foule extrêmement dense lors d'une... Je ne me souviens plus quelle manifestation c'était, mais voilà, bref.



Enfin, peut-être les trois dernières photos, qui n'ont rien à voir avec Yverdon, mais qui laissent quand même un peu de réflexion pour nos écologistes. Vous avez ici, pour ceux qui ont pu voyager, Une photo que j'ai prise à Bordeaux, la place de la Bourse, magnifique, minérale, pas d'arbres, même pas un petit buisson. Et la ville de Bordeaux, et un miroir d'eau plus loin, à gauche, et cette ville de Bordeaux est dirigée par qui ? Par un maire écologiste.



Je passe à la suivante. La place Bellecour à Lyon, que certains connaissent, 6,2 hectares, 62'000 mètres carrés, vides ou presque. Il y a quand même certains arbres dans les périphéries. Elle permet d'être assez souple au niveau des manifestations. Beaucoup de manifestations sont organisées sur cette place. Bon, ça dépend des goûts. Moi, personnellement, je trouve ce genre d'espace intéressant.



Enfin, la dernière photo. Dernière photo prise devant l'hôtel de Ville de Paris, que vous avez peut-être reconnue. L'hôtel de Ville de Paris... Oui, tout à l'heure, Lyon est aussi dirigé par un maire écologiste. Ville de Paris, dirigée par une coalition, depuis 2001, rose-verte, absolument minéral, sans arbre évidemment, qui permet, là j'avais pris la photo lors des Jeux Olympiques, par temps de pluie, qui permet une certaine flexibilité, qui permet d'organiser une patinoire l'hiver, des pistes de volleyball l'été, donc ça offre la possibilité de rencontre avec la population, avec les touristes qui passent par Paris.

Voilà, je tenais disons à montrer ces quelques photos qui nous montre à l'évidence que nous devons garder une certaine souplesse dans l'aménagement de cette place et je ne suis pas sûr que la plantation d'un arbre y contribue. Je pourrais évidemment citer beaucoup d'autres exemples, mais je ne vais pas m'étendre ici. Alors, en conclusion, M. le Président, chers collègues, vous avez compris que le groupe

des Vert'libéraux vous invite à refuser ce préavis.

M. le Conseiller Gian Carlo VALCESCHINI :

Je voulais parler évidemment du Plan canopée, de la lutte contre les îlots de chaleur, c'est essentiel, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les experts, si vous pouviez d'ailleurs afficher l'image que je vous ai transmise. Mais évidemment j'ai pu entendre, pas ici, mais où alors ? Je ne sais pas, en tout cas pas ici.

Pourtant, s'asseoir au pied d'un platane pour profiter de son ombre bienfaisante, reposante, c'est ce que je souhaite pour nos enfants, nos petits-enfants, pour les passants, pour les touristes, pour la population. Certains voudraient garder cette place intacte. C'est vrai qu'elle est belle, notre place Pesta. Emblématique même, nous dit le rapport de la Municipalité. Mais honnêtement, de vous à moi, le sera-t-elle moins avec un beau platane qui fera, au plus chaud de l'été, le job d'une dizaine de climatiseurs. Ce n'est en tout cas pas ce que pensent les trois quarts des 1'200 personnes sondées qui ont pu se rendre compte visuellement de l'impact qu'aurait cet arbre sur cette place. Ils ont plébiscité ce choix dans le cadre d'une démarche participative, mais certains disent sans doute, comme un président qui se « trump » énormément, que les dés étaient pipés.

J'ai aussi entendu dire : oui, mais à Yverdon, il fait chaud trois jours par an. On va afficher la deuxième page. Ce n'est pas vrai. Le relevé des températures ne dit pas cela et il fera de plus en plus chaud, même chez nous. Ce n'est toujours pas moi qui le dis, ce sont les experts de l'EPFZ et de Météo Suisse.

À nouveau, j'entends : c'est bien beau cet arbre, mais il empêchera l'organisation de nos fêtes comme les Jeux du Castrum, on vient de l'entendre d'ailleurs. Justement, moi j'y étais ce jeudi 7 août, à admirer les funambules jongler devant le château en nous regardant cuire sous les rayons du soleil, cherchant à nous abriter sous des couvre-chefs improvisés. Eh bien, il est faux de croire que l'arbre empêchera la tenue des manifestations qui animent notre place et qui attirent nos concitoyens. Bien au contraire, il offrira un abri bienvenu sans nuire ni à la qualité des productions, ni au confort des spectateurs.

Mais voilà, nous sommes ici ce soir pour faire de la politique et à défaut de prendre conscience des défis climatiques et d'agir de manière concrète, il est malheureusement possible que ce projet soit rejeté. Ce serait bien dommage. Personnellement, comme la plupart de nos concitoyens qui ont pris part à la démarche participative, je préférerais de loin me mettre à l'ombre d'un platane plutôt qu'à celle d'une forêt de parasols.

Je termine en vous invitant, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre le réchauffement climatique au sérieux, ici, maintenant, et d'accepter ce préavis en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu me prêter.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je ne vais pas venir avec des chiffres. Moi, je vais venir avec du concret. Tout le monde parle et je déclare mes intérêts. Vous savez que je fais le marché le samedi et que je suis de bonne heure le matin jusqu'à la fermeture. Tout le monde nous parle du marché qui n'aura pas d'impact. Vous vous trompez. Je vous invite à venir à partir de 6h le matin, monter les bancs et regarder quand il y a une manifestation, comment est disposé le marché. Si vous mettez un arbre là-dessus, on va resserrer les bancs, on n'arrivera plus à mettre les roulottes. Sur la place Pestalozzi, on n'aura plus d'accès pour sortir sur les véhicules. C'est simplement du concret ceci. Donc voilà, le marché est en train de perdre son âme, je le dis clairement et à mon grand regret. Là on va vider une rue qui s'appellera la rue du Milieu, elle n'est déjà pas bien fournie et les commerçants vont pleurer. On le déplacera où ? Sur la promenade d'Auguste-Fallet qui n'est en rien du tout sympathique. Mais voilà, ceci est du concret et un arbre c'est bien joli, mais de la terre sur les pieds c'est beaucoup mieux. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Il est évidemment difficile de faire ce débat et nous essayons tous d'être attentifs, ça part un peu dans tous les sens, parce que chacun d'entre nous s'est préparé en son âme et conscience par rapport à ce sujet. Je précise que je ne suis pas une autruche. En 1964, j'étais un jeune guide de montagne et avec

mes camarades, on pouvait constater que chaque fois que l'érosion faisait dégringoler un bloc sur le glacier, du fait de la réverbération, la glace fondait beaucoup plus vite tout autour du rocher, année après année. Hélas, on n'arrête ni l'érosion, ni le rayonnement solaire, et même si la foi soulève des montagnes, les guides du val d'Anniviers n'ont pas pu déplacer la Dent Blanche au fur et à mesure pour que les glaciers soient protégés. Les guides subissent le réchauffement, là où en cinq minutes ils dévalaient 500 mètres de pente enneigée, ils crapahutent aujourd'hui sur des blocs branlants pendant deux heures. Ils sont obligés d'adapter leur pratique.

À Yverdon, contrairement au val d'Anniviers, on peut faire quelque chose par rapport à ce réchauffement et on vient de le dire, on a un Plan canopée. Mais maintenant, est-ce que planter un arbre, c'est faire de la canopée ? J'entends des chiffres comme quoi ça baisserait la température de 4 à 7 degrés. Température ressentie, dit-on. Maintenant, ça la descend pendant combien de temps ? Si vous marchez le long du canal qui passe le Mujon, vous avez la chance d'avoir des parties avec des arbres. Eh bien, durant ces dernières semaines, chaque fois que je passe le long de ce canal, j'ai la chance d'être au frais pendant 10 mètres, d'être en pleine chaleur pendant 10 mètres, de revenir au frais, puis après, tout d'un coup, il y a un immense bout où il n'y a pas d'arbres. Mais c'est quelque chose qui est extrêmement momentané.

Baisser de 4 à 7 degrés la température. Mais la température de quoi ? Du mètre carré sur lequel on se tient ? Et uniquement une température ressentie. Peut-on me dire scientifiquement de combien de degrés sur une durée qui serait au moins celle où on serait à lire un livre, sponsorisé par Payot bien entendu, eh bien, combien est-ce que ça baissera effectivement ? Ce sera du 0,0 je ne sais pas quoi. Donnez-nous des chiffres pour que nous ayons une raison valable pour se dire qu'on contribuera effectivement à la baisse du réchauffement climatique.

La seule chose qu'on fait avec ce débat, c'est qu'on a réussi à créer un îlot de chaleur supplémentaire à Yverdon, devant moi, sur la table de la Municipalité.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

Ici, je tiens à intervenir en tant que citoyen qui apprécie ce projet proposé par la Municipalité. Non, contrairement à ce que nous avons entendu, ce n'est pas un gaspillage d'argent. Et d'ailleurs, quand j'entends certains propos venant des Vert'libéraux, je ne vois absolument pas le vert. On parle souvent du coût de ce projet, mais il faut avoir le courage de dire les choses. Le vrai coût, c'est celui du réchauffement climatique. Si nous ne faisons rien, disons, c'est un surcoût qui vraiment plombera la Ville. Et tout cela va peser de plus en plus sur nos finances. Les générations futures comptent sur nous, sur vous. À Yverdon, nous avons toujours su regarder loin devant et anticiper. Aujourd'hui, il faut le faire, il faut faire le choix du courage et du bon sens. Investir dans la nature, c'est investir dans notre avenir.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

Je rentre de vacances et j'ai été en train à Florence, où il y a une magnifique place. J'ai été à Rome en train, où il y a beaucoup de magnifiques places, comme la place Navona, entre autres. Précédemment, toujours en train, je ne vais pas le dire pour chaque place, mais j'ai fait tous mes voyages en train, j'ai été à Bruxelles, une des plus belles places du monde. J'ai été à Madrid, la plaza Mayor, où il fait 40 degrés en été. J'ai été à Séville. Pas un seul arbre sur toutes ces places parce qu'elles sont magnifiques et malgré tout, l'herbe n'est pas plus verte ailleurs. Je trouve que notre place ici, Pestalozzi, fait partie des plus belles places d'Europe. Et il ne faut pas en gâcher l'architecture, les perspectives en plantant un arbre au milieu qui ne va rien changer au réchauffement climatique.

Par contre, il faudrait peut-être réfléchir à habituer nos habitudes parce qu'effectivement, on a 30 jours de canicule. On en aura probablement le double dans quelques années, malheureusement. Mais peut-être que l'après-midi, au lieu d'aller se mettre en plein milieu d'une place, il faudrait faire la sieste. Et peut-être que les restaurants, le soir, il faudrait les ouvrir plus tard et profiter de la fraîcheur. Voilà mon message. Merci.

M. le Conseiller Pierre-André MICHOD :

J'aimerais juste réagir à une chose que M. le Conseiller BALET a dit, ça ne coûterait pas CHF 100'000.- ou CHF 140'000.-, il y a déjà CHF 40'000.- qui ont été engagés pour planter un arbre parce qu'il y a d'autres frais, mais les autres frais sont justement en rapport à la plantation de l'arbre. Donc oui, planter un arbre à la place Pestalozzi coûtera CHF 140'000.- parce qu'il y a des frais supplémentaires. Si on ne plante pas d'arbre, ces frais, il n'y a aucun travaux qui ne sont prévus pour l'instant sur la place Pestalozzi concernant les conduites et les choses comme ça. S'il y a des travaux qui sont prévus sur la place Pestalozzi, ça fera l'objet assurément d'un préavis dans ce sens-là. Donc oui, un arbre coûte ce prix-là.

Ensuite, j'entends souvent les réactions, c'est le dérangement climatique. Oui, on en est tout à fait conscient. Et si on a accepté le Plan canopée, c'est parce qu'on en est conscient, il faut faire quelque chose. Mais de nouveau, il faut garder un petit peu raison et la proportion. Mettons ces CHF 100'000.- et quelques francs, bon les CHF 40'000.- ont déjà été dépensés, mais mettons les CHF 100'000.- à disposition pour planter des arbres dans d'autres endroits de la Ville, créer des îlots pour se protéger des îlots de chaleur, des îlots de fraîcheur, et ceci est important.

Ensuite, le dernier aspect, disons, on parle de créer un endroit sous l'arbre fort sympathique où on pourra venir lire des livres et tout et tout. Il faut aussi imaginer que cette place, ou comme la Ville, vit également le soir, très tard et tout. Il y a des réglementations pour fermer les terrasses à partir d'une certaine heure, pour ne pas déranger les gens qui dorment au centre-ville, les habitants, ou ne pas déranger en règle générale la vie nocturne. Qu'est-ce qui se passera quand on aura des rassemblements sur ces places, ces gradins, ces bancs et tout, avec tout ce qu'on peut imaginer comme bonne ambiance, qui peut être fort sympathique, mais où les restaurateurs n'auront plus du tout la maîtrise, ne seront plus considérés comme responsables, donc on devra fermer les terrasses et tout le monde risque de partir deux mètres à côté sur le banc pour continuer à faire la fête. Ce qui est très bien, de faire la fête, mais je veux dire, il faut qu'on soit conscient de ça.

Et il y a quand même encore un autre passage, il y a un sujet qui ne vient jamais. Ça a été répété quand même dans le rapport de minorité. Je ne vais pas m'étaler parce que je sais que ma collègue derrière moi va en parler aussi. Il y a cet aspect des corbeaux. On n'a pas entendu parler de l'autre côté de l'hémicycle des corbeaux. Ils viendront. Ils viendront. Et on ne peut pas les chasser. Donc il faut aussi être conscient de ça, même s'ils viennent dans 15 ans. Mais ils viendront. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

Même si mon collègue a spoilé mon discours, je vais quand même le lire. Je m'oppose fermement à la plantation d'un arbre majeur sur la place Pestalozzi, non pas parce que je suis contre la végétalisation ou l'amélioration du cadre de vie, bien au contraire, mais parce que ce projet ignore un problème que nous vivons déjà au quotidien, la prolifération des corbeaux à Yverdon-les-Bains.

L'arbre majeur choisi pour cet aménagement, le platane, est l'arbre favori des corbeaux. Et nous savons très bien ce que cela implique. À la gare, les bancs sont couverts de fientes, même quand le temps est clément pour s'y asseoir. Au printemps, les oisillons s'éclatent par terre, tombant du nid, belle image accueillante. Et dans certains quartiers, ces oiseaux sont tellement nombreux que les cris empêchent de tenir une conversation ou bien même des enfants de faire la sieste en été. Il n'y a pas si longtemps, une garderie a dû garder les enfants à l'intérieur à cause de ces oiseaux. Et maintenant, le quartier Léon-Michaud est envahi alors qu'il y a à peine deux ans, il n'y avait pas de corbeaux.

Leur emprise sur notre territoire est exponentielle. Telle que précise une étude suisse en 2023 et publiée dans le journal Ornithologischer Beobachter. Voulons-nous vraiment transformer la place Pestalozzi, cœur de notre Ville, en palace à corbeaux ? Voulons-nous transposer le remake du fameux film « Les oiseaux » d'Hitchcock qui se joue à la gare sur la place Pestalozzi ? Lors de la séance publique, la réponse donnée à cette problématique ne m'a pas convaincue. Dire qu'il faut du temps avant que les corbeaux colonisent un lieu n'est pas une solution, c'est un pari perdu d'avance. Voulons-nous vraiment laisser aux générations futures la charge de gérer ce problème, place Pestalozzi ? Il existe pourtant de nombreuses autres façons de lutter contre les îlots de chaleur, des aménagements efficaces et durables qui, avec un budget de CHF 100'000.-, pourraient être réalisés sans compromettre les futures manifestations sur la place Pestalozzi. Ne laissons pas le symbole de notre Ville devenir un foyer de

nuisances.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je m'exprime ici en mon nom propre. Je suis tout à fait ouvert, voire même favorable à mettre un arbre sur la place Pestalozzi, mais franchement pas comme il est proposé dans ce préavis qui, j'estime, va totalement défigurer et dénaturer la qualité de cette place. Je m'explique.

La position au milieu de la place de cet arbre, de surcroît dans l'axe de la rue du Milieu, de la statue Pestalozzi et de la Tour des Juifs, a créé une composition qui va dénaturer totalement l'équilibre existant. Aujourd'hui, comme ça a été dit, la statue Pestalozzi a été déplacée, elle est justement dans l'axe de la rue du Milieu, ce qui crée aujourd'hui un ensemble assez cohérent. Mais mettre un arbre majeur juste derrière, c'est comme si vous voulez prendre quelqu'un en photo et quelqu'un derrière commence à agiter des bras et faire le singe.

Donc je suis convaincu qu'il y a d'autres emplacements pour cet arbre sur la place, mais je ne peux pas me résoudre à accepter le projet tel qu'il est là. Et il y a un deuxième élément que je trouve aussi extrêmement dommageable, dans ce projet, c'est le fait de créer un mobilier extrêmement imposant à ses pieds, alors que ça va rompre l'unité de la place, sa continuité, sa cohérence. Donc moi, c'est les deux arguments qui font qu'en l'état, je ne soutiendrai pas du tout ce projet. Je pense que c'est une erreur, franchement, à mon sens, très grave, au patrimoine, malgré les avis de différents services, de différentes personnes, je ne me mets pas nécessairement au-dessus de ces personnes, mais je pense quand même avoir aussi une sensibilité et une certaine compétence pour apprécier cela au regard aussi de la pratique de Ville européenne, comme certains l'ont évoqué tout à l'heure.

Ceci dit, je ne me reconnais alors pas du tout dans nombre d'arguments qui ont été évoqués ici ce soir, d'un côté voire même de l'autre, et notamment disons par rapport à la question des corbeaux qui a été abondamment évoquée tout à l'heure. Je fais aussi de l'ornithologie, les corbeaux vivent en colonie et une colonie de corbeaux ne va pas s'installer sur un arbre isolé. On accuse son chien quand on veut qu'il ait la rage pour l'abattre et on fait feu de tout bois avec des arguments dans tous les sens. Je ne me reconnais surtout pas dans les arguments navrants et caricaturaux du rapport de minorité dont je déplore par ailleurs le ton inutilement hargneux et méprisant. Je déplore également le fait que ce rapport, tout comme la rupture de collégialité d'une partie de la Municipalité, cherche à faire une affaire politique et fracassante d'un sujet qui ne l'est pas. Je vous remercie.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Alors je vais être bref, beaucoup de choses ont été dites. Pour une fois, je ne vais pas parler des finances et du coût de ce préavis et des finances de la Ville. Ça a été dit aussi, aucune place emblématique historique dans toute l'Europe n'a d'arbre en son centre. Donc ça, je ne vais pas m'étendre là-dessus.

J'aimerais juste dire que planter un arbre majeur ne résoudra pas les hausses difficilement supportables des températures là où cela doit être indispensable, c'est-à-dire sur les terrasses de la place. Si on veut qu'elles soient fréquentées, d'ailleurs la démonstration vient d'être faite, on a déjà deux Conseillers qui préfèrent lire un livre au pied d'un arbre plutôt que sur les terrasses de la place. Donc je crois que les restaurateurs apprécieront. Je pense qu'il y a d'autres possibilités, qu'il existe des possibilités mobiles pour faire baisser cette température et pour combattre les îlots de chaleur. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Avant toute chose, je souhaite déjà remercier sincèrement le Service mobilité, environnement et infrastructure pour le travail réalisé en réponse à mon postulat qui demandait, je le rappelle, à la Municipalité de réfléchir à une manière d'adapter notre centre-ville historique face au réchauffement climatique en y intégrant de la végétation.

Le Service a su revenir vers ce Conseil avec une réponse longuement réfléchie et pragmatique. J'ai

écouté longuement l'avis de chacun et chacune ici ce soir et je reste profondément surprise, et c'est peu le dire, que la simple idée de planter un arbre au centre-ville suscite des oppositions aussi virulentes, allant même jusqu'à une rupture de collégialité pour, je le rappelle, la plantation d'un arbre.

Selon la minorité, cet arbre, qui n'existe pas encore, serait même responsable de tous les maux du climat politique yverdonnois, voire de tous les malheurs de la Ville, des propos si disproportionnés qu'ils en feraient presque oublier les véritables causes de l'atmosphère étouffante qui règne dans notre vie politique locale.

Avec un refus, Yverdon-les-Bains s'empêchera encore une fois de plus de devenir une Ville avant-gardiste, qui présente des idées originales pour améliorer la vie de toutes et tous et de faire connaître son nom pour d'autres raisons que la vue de son parking grisâtre devant la gare.

Je regrette de voir autant de fermeture face aux idées nouvelles et aussi peu de flexibilité d'esprit pour imaginer autre chose. C'était probablement une proposition un peu trop bousculante, surtout pour ceux qui aiment bien rappeler que rien ne doit changer et que tout va très bien, madame la marquise. Malgré les vives divergences qu'il a pu susciter, j'aimais le vœu que ce débat, et quelle que soit son issue, ne freine pas la poursuite des réflexions nécessaires pour rendre le cœur de notre Ville plus agréable et résiliente face aux réchauffements climatiques et qu'une fois peut-être, Yverdon devienne enfin une Ville novatrice et un exemple pour toutes les villes d'Europe. Je vous remercie.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

Je m'excuse, je ne l'ai pas demandée.

Mme la Conseillère Layla OUTEMZABET :

Je reviens un petit peu en arrière, notamment sur la présentation de photos qu'on a vues sur l'écran devant nous et je vais juste dire plusieurs points. Déjà, je trouve intéressant l'exemple du basket. C'est vrai que ce tournoi de basket, c'est sûrement le seul exemple de ce qui ne pouvait pas être organisé avec un arbre. La bonne nouvelle, c'est qu'il y a d'autres lieux à Yverdon où organiser des événements et que si, une fois de nouveau dans la vie, on veut réorganiser un tournoi de basket, il pourra se faire.

Deuxièmement, il y a de l'ombre. Dans toutes les photos qu'on a vues projetées devant nous, c'était ombragé. C'était une heure de la journée où il y avait de l'ombre. Et évidemment, c'est vrai que quand il y a de l'ombre, on se tient volontiers sur cette place Pestalozzi. Mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas le cas tout l'été, toute la journée. C'est notamment la raison pour laquelle le Castrum ne met plus d'activité à la place Pestalozzi entre midi, voire 11h30, mais je crois qu'ils font encore jusqu'à midi et jusqu'à 16h parce que d'autres années où il y a eu des activités durant ces heures-là, c'était ingérable, le public ne pouvait pas s'abriter, il y a eu des insulations. Donc ça a été une décision de se priver de ces quatre heures de l'après-midi.

Moi, du coup, j'ai vu toutes ces places sans arbres, je les ai vues très vides déjà et je comprends que pour certains qui font du tourisme dans ces villes, ça peut être beau de voir une belle place vide, mais personnellement, ma place vide de Pestalozzi, du coup je n'y vais jamais. C'est un endroit de passage, ce n'est pas un endroit où je m'arrête parce qu'il n'y a pas d'endroit où s'arrêter et c'est bien dommage parce que du coup je ne la regarde pas du tout, notamment l'été.

Et je me demande aussi, est-ce qu'on devait préparer un PowerPoint avec toutes les places qui ont des arbres en Europe ? Je me suis dit, tiens mince, c'est vrai que je n'ai pas fait ça et pourtant il y en a. Si je ne me trompe pas, il y a la place de Lyon qui a été présentée ci-devant et bien ce serait assez intéressant parce qu'elle est en train d'être végétalisée. Donc je trouve que ce choix est intéressant.

Et puis pour finir, en tant qu'habitant de la rue du Milieu, vous dites, ah mais oui, mais en fait, si elle lit un livre sur la place Pestalozzi, elle ne va pas aller boire un café. Non, ce n'est pas du tout ça. Si j'ai envie d'aller boire un café, je vais boire un café et puis je consomme. Mais ce n'est pas très sympa pour les commerçants et les commerçantes d'aller lire mon livre pendant trois heures dans un café. Est-ce que je vais consommer assez ? Je trouve que c'est deux choses assez différentes et personnellement j'ai juste envie que la place Pestalozzi devienne un lieu où on s'arrête et pas seulement un endroit où

on passe et où on peut se dire ah oui c'est sympa, dommage qu'il fasse 32 degrés et puis que je vais plutôt rentrer chez moi.

Et pour les corbeaux freux, ça a été assez dit, mais il n'y a jamais une colonie de corbeaux freux qui vont s'installer sur un arbre isolé. C'est des oiseaux qui ne sont pas, je ne sais pas comment dire, classés, protégés pour rien, parce qu'ils ont une nidification fragile, parce qu'ils ont des conditions de nichage avec des conditions qui doivent être répondues. Donc, ce n'est pas possible qu'ils se mettent à la place Pestalozzi. En tout cas, ce serait du jamais vu. Merci.

Mme la Conseillère Tania MARMILLOD :

J'entends parler de nombreuses choses, notamment de nombreux voyages et vacances de mes préopinants. J'en suis ravie, mais pour autant, nous n'entendons pas, par exemple, parler aussi du fait que nombreux d'entre nous ont des compagnons à 4 pattes et qu'en été, malheureusement, les îlots de chaleur sont une réelle problématique qui empêche les animaux de sortir, ou en tout cas de sortir sans se brûler. C'est un fait, c'est quelque chose que vous pouvez regarder, il y a plein d'études. Ces choses-là font aussi que de nombreuses et nombreux propriétaires ne sortent pas autant qu'ils le souhaiteraient et ne vont pas boire des cafés lorsqu'il fait une certaine température.

Pour revenir à ces fameux cafés dont nombreux d'entre vous ont parlé du fait que les commerces n'auraient pas assez de gens si des gens s'installaient sur cette place pour profiter de sociabiliser. Les cafés et les commerces sont réservés à une certaine tranche de la population. Malheureusement, ce n'est pas possible pour toutes les personnes de passer leur été en terrasse à boire des verres et des cafés. Il faut aussi se rendre compte que nombreux et nombreuses des habitants d'Yverdon n'ont pas les finances nécessaires pour ces luxes, ces luxes qui peuvent vous paraître un quotidien - s'il vous plaît - qui peuvent paraître un quotidien. Pour autant, ce n'est pas parce que les gens peuvent s'arrêter, lire ou boire leur café sur une place qu'ils ne consommeront plus. Le fait de créer un espace sain, agréable où les familles puissent se réunir, en général, suscite plutôt des personnes qui vont aller consommer, parce que si on se retrouve avec ses enfants sur une place, et que les enfants jouent, ben, si on veut un café, on va aller là où le café est le plus proche. Ce n'est pas de rentrer chez nous et de revenir, en général.

Donc j'aimerais juste soulever ces points et parler aussi de cette précarité, en fait. Ici, on est censé représenter la population d'Yverdon et pas seulement une tranche de cette population. Et malheureusement, j'entends quand même souvent des propos qui, en fait, concernent qu'une tranche qui a les moyens de mener ce mode de vie. Et du coup, je vous encourage aussi à penser aux autres Yverdonnois et Yverdonnoises qui n'ont pas les moyens. Merci beaucoup.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Merci pour ce débat, disons, très riche. Merci aussi pour votre confiance par rapport au préavis précédent sur le Plan canopée. Peut-être avant de commencer à donner quelques éléments de clarification suite aux différentes interventions, je tiens toutefois à remercier le Service, tous les services de la Ville qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce projet depuis plusieurs années maintenant. Nous pensions proposer un préavis pour la plantation d'un seul arbre, mais je vois que la question du préavis de la plantation d'un arbre peut révéler finalement deux visions différentes de la Ville.

Cette mesure est inscrite à la stratégie de végétalisation de 2022 et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Il y avait une carte qui figurait dans le diagnostic « îlots de chaleur » que vous avez peut-être eu l'occasion de découvrir dans le cadre de la brochure « Arbre au centre ». Cette mesure permet à la Ville d'Yverdon-les-Bains, tout comme cela a été le cas dans plusieurs autres villes de Suisse, d'agir concrètement pour le climat et pour la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens.

Végétaliser un centre historique, ce n'est pas un geste partisan, ce n'est pas une yverdonnoiserie, ce n'est pas non plus une lubie de gauche et ce n'est certainement pas une opération de tuostolésification. C'est simplement assumer ce que nous sommes et notre programme en tant qu'élus, c'est-à-dire protéger l'intérêt général et préparer l'avenir. Il s'agit d'un acte politique qui a été mesuré, documenté et assumé.

Le passage de ce préavis aurait dû intervenir effectivement plus tôt dans la législature. Pour diverses raisons, cela n'a pas été possible. En réponse peut-être aussi à Mme la Conseillère communale et ancienne Municipale, Mme Gloria CAPT, vous venez de comparer quand même la destruction de la Maison Blanche par Trump, qui est un acte quand même de barbarie, à celui de la plantation d'un arbre, qui est un acte quand même de construction, de projection, bien mûri. Alors j'entends bien que nous sommes en campagne et je n'ai pas la prétention de vouloir faire changer les fronts, sauf peut-être pour celles et ceux qui hésitent encore ce soir, mais je souhaiterais toutefois que nous puissions continuer à traiter ce projet en respectant le travail qui a été fait par les équipes de l'administration et se baser sur des faits.

Certains éléments du rapport de minorité appellent donc à être précisés factuellement par la Municipalité afin que chacune puisse se prononcer en toute connaissance de cause. La place Pestalozzi atteint aujourd'hui des canicules de plus de 10 jours consécutifs au-dessus de 40 degrés. Elle est aujourd'hui un îlot de chaleur avéré. Au sol, les températures ont été mesurées avec plus de 55 degrés. De plus, selon Météo Suisse et les scénarios climatiques, pour les villes suisses de taille similaire d'ici 30 ans, nous avons des augmentations de température pour la place Pestalozzi, estimées pour juin de plus de 2,8 degrés, juillet plus de 2,9 degrés, au mois d'août le pic plus de 4,3 degrés et septembre plus de 1,9 degrés. Les canicules vont se renforcer, se décaler dans l'année.

Selon l'observatoire de Neuchâtel et les scénarios climatiques qui sont sortis il y a à peine une semaine, il y a à peu près 53 jours de canicules qui sont prévues à plus de 30 degrés d'ici 30 ans. À Payerne, d'ici 30 ans également, j'aurai donc moi-même à peu près 50 ans, un peu plus, il y aura 57 jours de canicule, ça veut dire deux mois consécutifs de canicule. À Genève-Cointrin, on parle de 70 jours de canicule consécutifs à plus de 30 degrés. La place de l'Ours à Lausanne, les jours de canicule aussi d'ici à 30 ans, se comptent pour plus de 60 jours.

De plus, tous ces records de température sont modélisés et dépassent les 44 degrés en août 2055 pour l'ensemble des villes en Suisse. Si aujourd'hui, déjà lors des après-midis d'été, plus personne ne se pose sur la place Pestalozzi, imaginons alors lorsqu'il fera encore plus chaud. Et face à cela, nous avons un outil qui est simple, qui est efficace, qui est naturel, c'est l'arbre. Un platane abaisse la température ressentie d'environ 4 à 6 degrés directement.

Et par rapport à la question des coûts, dire que ce projet coûte CHF 100'000.-, c'est réducteur et c'est faux. Nous ne parlons pas d'une simple plantation. Vous l'avez dit, c'est un ouvrage complet, en plein cœur du site historique. Le coût inclut les fouilles, le génie civil, la reconstitution du pavage, l'installation d'un mobilier qui est sobre et durable et l'arbre lui-même ne coûte que CHF 18'000.-. Un arbre planté sur la place Pestalozzi n'a rien à voir avec un arbre planté dans un parc, sur une berge ou en bord d'une route.

Évidemment, l'arbre à lui seul ne réglera pas le problème du climat. Personne n'a jamais prétendu qu'un seul arbre allait régler le climat, les guerres dans le monde ou les problèmes mondiaux. Ce projet vise un objectif concret : réduire la chaleur étouffante d'une place qui est entièrement minéralisée aujourd'hui et proposer des assises pour qu'une vie sociale puisse s'y créer. Le platane est un arbre robuste qui est adapté aux chaleurs extrêmes et continue à rafraîchir même lors des canicules. Alors non, cet arbre ne sauvera pas le monde, mais il sauvera nos après-midis d'été sur cette place.

Par rapport aux corbeaux freux, lorsque nous avons identifié des problèmes sur des sites isolés, notamment le Tom Pouce, nous sommes intervenus, nous avons reçu l'autorisation du préfet pour avoir des mesures ciblées, les corbeaux freux sont partis et nous n'avons plus du tout eu de problème sur ce site-là. Si vraiment un jour il devait y avoir un problème avec des colonies de corbeaux freux, quand bien même il y aurait des centaines d'autres arbres qui seront plantés et ce serait dans ces endroits-là qu'ils préféreraient aller, nous pourrions toujours faire une demande d'autorisation de mesures ciblées sur ce site-là.

Pour la question des parasols, les parasols sont utiles mais ils ne remplacent absolument pas un arbre, ils ne couvrent que les zones commerciales payantes, ils ne refroidissent absolument pas l'air. L'arbre, lui, offre une ombre gratuite, permanente et inclusive aux bénéficiaires de tout le monde.

Pour la question de l'ISOS, qui est une intervention qui a été entendue dans le rapport de minorité,

contrairement à ce qu'on entend, l'ISOS n'interdit pas d'intervenir. Il demande simplement de renforcer les qualités du site et de respecter ses éléments déterminants. L'arbre, le pavage reconstitué, le mobilier, sobres qui s'inscrivent précisément dans cette logique, valorisent justement la place tout en la rendant plus vivable. Le projet ne dénature pas la place, il prolonge dans son histoire, car il faut le rappeler, la place Pestalozzi a déjà accueilli des arbres dans le passé, qu'il s'agisse donc de l'arbre de la liberté lorsque les Vaudois s'étaient sortis de la domination bernoise. Planter un arbre aujourd'hui, c'est finalement s'inscrire dans la continuité du lien et non rompre avec lui. L'ISOS n'est pas du tout un couvercle, c'est un guide. Et ce que nous faisons ici, c'est une adaptation contemporaine et respectueuse qui permet à la place de vivre avec son temps.

Le mot « gradin », utilisé aussi dans le rapport de minorité, n'est pas du tout le bon mot. Il ne s'agit pas de créer un amphithéâtre, mais de quelques assises sobres et accessibles qui invitent à s'arrêter, à lire, à échanger, à profiter de l'ombre, comme cela a été dit ce soir et dont ce n'est plus du tout le cas lorsqu'il y a des températures élevées sur cette place. Ces assises ne privatisent pas la place, elles la rendent juste plus accueillante. Aucun élément ne permet d'affirmer qu'elles créeraient du désordre ou même de la concurrence. Un arbre et quelques assises n'ont jamais créé de nuisances, créent de la vie, du lien et du confort urbain. Quant aux nuisances, rien ne change, la gestion de la propreté et du calme public reste la même, c'est-à-dire une priorité pour le Service MEI.

L'argument par rapport à la problématique des véhicules de secours et de la consultation de la police et du SDIS, c'est un argument qui a été déjà traité, qui ne tient pas aujourd'hui. Tous les services de la Commune ont été consultés, y compris le SDIS, ainsi que la direction de la protection du patrimoine cantonal qui ont donné leur feu vert pour la plantation d'un arbre situé à l'endroit même que vous trouvez, dans le préavis, le projet était conçu pour maintenir justement les usages existants, la fête de la musique, le 1^{er} août, les marchés, le marché de Noël et son sapin, les événements culturels et sportifs ainsi que les déplacements pour les véhicules de secours. Les dégagements et les accès sont dimensionnés pour le passage des véhicules d'urgence et les installations scéniques. La couronne de l'arbre laisse un volume libre parfaitement adapté. Tout cela a été intégré dans les plans et validé par les services techniques. Ils ont été présentés à la commission.

Cet investissement est ponctuel, il est maîtrisé, il est aussi proportionné. Dire qu'un arbre de CHF100'000.- c'est cher, c'est faux parce qu'il ne s'agit pas que d'un arbre, il s'agit de créer un espace de vie. Il s'agit de faire vivre aussi pendant plus de 100 ans et de le faire bénéficier aussi à plus de 30'000 habitants et sur plusieurs générations. À ce prix-là, c'est probablement même l'investissement public le plus durable, le plus démocratique et le plus rentable. Mais surtout, c'est un investissement qui rapporte. Il améliore le confort climatique, l'attractivité commerciale, soutient la convivialité et donne une image positive et moderne du centre-ville. C'est un effet levier, pas une dépense de prestige, une intervention emblématique au bon endroit, visible, utile et durable, et un investissement pour les générations futures.

Je rappelle que plusieurs autres places centrales historiques ont déjà fait le pas, notamment la place de Bulle, la place de Puigcerda en Espagne, la rue Haute de Bienne, la place de la Liberté en France, la place du Cirque à Genève, la place du Village de Saint-Guilhem-le-Désert en France, et sur les trois exemples que vous avez cités, M. le Conseiller communal Gildo DALL'AGLIO, il y en a deux, déjà un, dont un qui a été déjà végétalisé, c'est devant l'hôtel de Ville de Paris, et un dont un projet est prévu pour de la végétalisation d'ici 2026, c'est la ville de Lyon. Donc toutes ces villes font le pas que nous sommes en train de faire ou de vous proposer ce soir.

Ce projet n'a rien d'un passage en force. Nous aurions pu intégrer cet arbre dans le préavis. Nous aurions pu intégrer cet arbre dans le préavis général du Plan canopée. Puisqu'il y fait partie, nous avons choisi de présenter deux préavis distincts pour permettre un débat transparent. Nous aurions pu planter cet arbre sans enquête publique puisque la loi le permet. Nous avons choisi d'en faire une enquête volontairement pour permettre aux habitantes et aux habitants de s'exprimer, mais ce ne sera pas le cas si vous refusez ce préavis. Nous avons fait le choix de consulter la population par un prototype d'usage avec des enquêtes sur place, puis un sondage indépendant fait par MIS Trend. Ces deux démarches aboutissent au même résultat. Les trois quarts des répondants soutiennent l'ajout d'un arbre sur la place.

Et encore un point peut-être avant de conclure, c'est un espace public et non un musée. C'est un lieu

de vie, une place qui ne peut pas évoluer ça devient une vitrine figée et ça devient un patrimoine figé, qui finit par se fossiliser. La valeur du patrimoine se mesure aussi à sa capacité à rester habitée et fréquentée. L'ajout d'un arbre ne vient pas dénaturer la place, il vient l'accompagner. La place Pestalozzi a déjà accueilli plusieurs arbres dans son histoire, sans que son identité patrimoniale ne s'effondre. Nous ne masquons pas un monument, nous améliorons ses conditions d'usage, notamment en été, lorsque l'esplanade devient impraticable.

Enfin, j'aimerais souligner un point essentiel sur le processus démocratique. Aujourd'hui, en votant ce préavis, vous ne validez pas directement la réalisation du projet, vous ouvrez la porte à la mise à l'enquête publique. Cela signifie que la population pourra s'exprimer, proposer, soutenir ou s'opposer selon les procédures habituelles. Rejeter ce préavis ce soir aurait donc une conséquence très simple : la population serait privée de la possibilité de se prononcer démocratiquement. Or, lorsque l'on prétend défendre la démocratie, il est aussi important de pouvoir aller jusqu'au bout de cette démarche. Alors oui, nous avons entendu les préoccupations, nous les avons intégrées et nous les comprenons. Il est le fruit d'un long travail, d'une concertation publique et d'échanges. Il a été plébiscité par des résultats du sondage. L'intention de planter un seul arbre a été expliquée, débattue et ajustée en commission. Cette décision, on ne la prend pas pour nous, mais pour les prochaines générations pour qu'elle puisse profiter de cette si belle place comme nous. Est-ce que nous en sommes capables ?

La Municipalité est persuadée d'avoir rempli la mission qui lui était confiée par le Conseil communal via le postulat d'Ella-Mona CHEVALLEY qui a été soutenu de la manière la plus respectueuse et qualitative possible. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Merci à tous et toutes en vos titres et fonctions. J'avais sincèrement prévu de ne pas réintervenir ce soir sur ce préavis. J'essaye d'éviter de multiplier les prises de parole inutiles, de ne pas rallonger les débats quand ce n'est pas nécessaire. Mais là, honnêtement, trop de mauvaise foi oblige à réagir.

Nous avons accepté le premier préavis du Plan canopée parce qu'il s'agissait d'un projet global, réfléchi et qui avait du sens. Mais ici, ce deuxième préavis de CHF 100'000.- pour planter un arbre sur la place Pestalozzi, c'est devenu ridicule. Tout cela ressemble davantage à une mise en scène pour occuper le terrain médiatique plutôt qu'à une vraie politique de végétalisation.

Les Yverdonnois ne veulent pas de symboles. Ils veulent du concret. Et surtout, ils veulent qu'on dépense leur argent avec bon sens. Ce n'est pas ce qu'on avait voté ni ce qu'on attendait. On ne veut pas de ce plan. On ne veut pas qu'on transforme une succession de micro-projets éparpillés juste parce qu'on agit pour le climat. Trop d'affichage, trop peu de substance. On pense qu'il faut arrêter avec ce genre de dépenses inutiles d'apparat. Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas respectueux des Yverdonnois et du travail du Conseil. Nous refuserons donc ce préavis par cohérence et par respect pour les Yverdonnois. Je vous remercie.

*Demande de vote à
bulletin secret*

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je serai relativement bref puisque nous arrivons au terme de ce débat d'après ce que je crois comprendre. Conformément à l'article 92 de notre règlement, je demande au nom du groupe PLR que le vote sur cet objet ait lieu à bulletin secret. Ce projet suscite en effet des sensibilités si différentes, parfois même au sein des groupes politiques. Nous l'avons d'ailleurs entendu tout à l'heure. Un vote à bulletin secret permettra à chacune et chacun de se prononcer en toute indépendance dans le respect de la liberté de vote et de la sérénité de nos débats.

M. le Président Laurent VUITHIER :

Nous sommes en présence d'une demande de vote à bulletin secret sur l'acceptation de ce préavis. Cette demande doit être soutenue par un cinquième des membres.

Vote

La demande de vote à bulletin secret est acceptée par plus de 17 personnes.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.28PR est refusé par 42 non, 37 oui et 4 abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

1. de refuser le préavis PR25.28PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'330'000.- pour la première phase de mise en œuvre du Plan directeur des espaces publics (PDEP) durant la période 2025 -2029.

**14. PRÉAVIS
N° PR25.32PR**

CONCERNANT L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ D'UNE AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DES DROITS DE PRÉEMPTION INSTITUÉS PAR LA LOI DU 10 MAI 2016 SUR LA PRÉSERVATION ET LA PROMOTION DU PARC LOCATIF (LPPPL) ET PAR LA LOI DU 30 NOVEMBRE 2021 SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER (LPrPCI)

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. XAVIER FISCHER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

RAPPORTRICE DE MINORITÉ : MME GLORIA CAPT, MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la Commission, M. FISCHER donne lecture des éléments suivants :

Le mécanisme proposé par ce préavis vise à rendre praticable l'utilisation du droit de préemption qui, s'il veut être activé, doit se faire dans un délai très court de 40 jours. La procédure proposée par la Municipalité est jugée par la majorité de la Commission comme solide et efficace. En effet, trois organes seraient sollicités pour prendre une décision. Un premier avis technique est prévu par un groupe de travail comprenant des représentants des trois services concernés. Cas échéant, ce groupe de travail transmettra un rapport étayé à la Municipalité pour décision. Mais enfin, cas échéant, l'approbation de la Commission des affaires immobilières sera sollicitée dans un délai très court. Afin de respecter les prérogatives du législatif, l'approbation par cette Commission sera déterminante et son avis sera suivi par la Municipalité.

Une fois l'acquisition foncière effectuée par voie de préemption, la Commune est tenue d'affecter le 100% des logements du bienfonds parmi les quatre catégories de logements d'utilité publique que définit la loi. La Commune pourra soit réaliser ces logements d'utilité publique par ses propres moyens, soit, ce qui est plus probable, mettre à disposition le bienfonds concerné à un tiers qui les réaliserait. Il convient de préciser qu'il s'agirait alors là d'une décision d'aliénation qui ne fait pas partie de la délégation de compétences faisant l'objet du présent préavis et que donc une telle mise à disposition foncière sous forme d'un droit de superficie voire éventuellement d'une vente devra être soumise par voie de préavis au Conseil communal.

Actuellement, on ne compte qu'environ 300 logements d'utilité publique sur le territoire communal dont une partie d'ailleurs ne figure pas formellement dans les statistiques, mais le sont par le fait qu'elles sont en propriété de la Commune. Des logements en propriété de la Commune qui sont loués à des tarifs accessibles.

L'élargissement progressif de l'offre en logement d'utilité publique par le biais de l'outil du droit de

préemption doit être salué car il répond aux besoins réels de notre population. En effet, la pénurie de logements est durablement installée et la pression tant locale que cantonale fait grimper les prix des loyers à un rythme toujours plus soutenu. Ainsi, une politique d'élargissement du parc de logements d'utilité publique de différents types répond clairement aux besoins d'une très large part de notre population, y compris de la classe moyenne. En effet, seules les tranches de revenus supérieurs ne sont pas concernées par cette pression spéculative et inadmissible sur les prix des loyers.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la Commission, Mme CAPT donne lecture des éléments suivants :

Je vais vous lire le rapport du rapporteur de minorité que je remplace ce soir. L'objet, le présent rapport, exprime la position de la minorité de la Commission des affaires immobilières opposée au projet de droit de préemption généralisé tel que proposé dans le préavis PR25.32PR.

Pour les raisons suivantes, d'abord il y a une analyse critique, il est relevé que la Ville exploite déjà des logements dont les loyers sont inférieurs au seuil des LUP. Dans ces conditions, est-il nécessaire de multiplier encore les projets LUP ? Le risque est de créer des déséquilibres et de fragiliser la gestion existante. De plus, augmenter encore le parc de LUP ne va pas attirer des contribuables dont la Ville a besoin pour son développement et sa prospérité.

Le préavis implique la constitution de réserves financières importantes afin de pouvoir exercer rapidement le droit de préemption. Dans le contexte actuel des finances communales, marquées par des déficits structurels et une capacité d'investissement limitée, cette charge apparaît disproportionnée et peu prioritaire.

Le préavis ne garantit pas que chaque préemption débouchera effectivement sur une création ou une amélioration significative de logements LUP. La minorité estime que cette incertitude pèse trop lourd face aux engagements financiers envisagés. La minorité relève également un déficit démocratique préoccupant. Le mécanisme proposé permettrait à la Municipalité d'exercer un droit de préemption et de décider de l'usage de biens immobiliers sans validation systématique du Conseil communal. Une telle délégation sur des décisions engageant durablement le patrimoine communal affaiblit le contrôle démocratique et réduit la transparence envers les citoyennes et les citoyens.

Le Conseil communal doit rester partie prenante dans les décisions de cette importance, notamment pour garantir la cohérence entre politique immobilière, urbanisme et finances publiques. Il est en effet tout à fait possible de saisir le Conseil communal dans le délai de 40 jours prévus, même si ce n'est pas si confortable que ça.

La minorité recommande de limiter strictement le volume financier consacré aux préemptions durant la législature, de soumettre toute opération de préemption à un projet concret et validé par le Conseil communal, de maintenir une gouvernance démocratique claire sur la gestion du patrimoine communal, de privilégier la collaboration avec le Canton ou avec des acteurs privés, avant tout recours à un droit de préemption communal.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

M. le Président Laurent VUITHIER :

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

Je suis navré, j'ai appuyé sans faire exprès dessus avant la pause.

Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :

Contrairement à ce que prétend le rapport de minorité, Yverdon-les-Bains, comme partout en Suisse,

a besoin de davantage de logements d'utilité publique. Les loyers explosent et cette tendance n'est pas près de s'arrêter. Selon l'Office fédéral du logement, il pourrait augmenter jusqu'à 5 % par an dans les prochaines années tandis que la demande demeure supérieure à l'offre. Aujourd'hui, le logement constitue la première cause d'inflation en Suisse, représentant près d'un cinquième des dépenses des ménages. Autrement dit, se loger devient un luxe au profit de la spéculation.

Une politique du logement forte et ambitieuse est donc plus que nécessaire et le droit de préemption en est la pierre angulaire. Car lorsque la Commune achète un bien, elle l'arrache au marché spéculatif. Parce que le logement ne devrait pas être une marchandise, mais un droit fondamental. Investir pour loger les gens, c'est un investissement à long terme, garant de loyers stables et de logements dignes pour toutes et tous - je m'excuse, je ne m'entends presque plus, merci - investir pour loger les gens, c'est un investissement à long terme, garant de loyers stables et de logements dignes pour toutes et tous, qu'il s'agisse de familles nombreuses ou d'étudiants précaires.

Enfin, ce préavis est une manière intelligente de permettre à la Commune de faire usage d'un droit essentiel. Nous le savons toutes et tous, ici, 40 jours, c'est bien insuffisant pour rédiger un préavis, le traiter en commission, puis le voter au Conseil. L'autorisation générale de statuer devrait être votée en début de législature et la Commission des affaires immobilières, qui représente l'ensemble des forces de ce Conseil, aura le dernier mot en donnant ou non son approbation en cas de volonté de préempter un bien de la part de la Municipalité.

En acceptant ce préavis, la Municipalité disposera des outils nécessaires que si elle les utilise bien sûr, pourra conduire une politique du logement forte et garantir à toutes et tous un logement digne. C'est pour cette raison que les Vert·e·s et solidaires vous encouragent à accepter ce préavis. Merci.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Le groupe PLRY ne partage pas les conclusions de la Municipalité sur ce préavis. En effet, elle rejoint les divers points du rapport de minorité. Le groupe PLRY relève une certaine contradiction de la part de la Municipalité entre sa volonté d'attirer des contribuables aisés et la création de LUP via des acquisitions immobilières par l'exercice des droits de préemption.

En effet, dans le cadre de réalisation, construction immobilière, des quotas minimum de LUP sont déjà imposés au niveau des futurs plans de quartier. Dès lors, le groupe PLRY se pose la question de savoir quels investisseurs sont prêts à prendre un risque d'entrepreneurs, sachant que derrière, il sera plafonné au niveau de ses revenus futurs via une fixation des loyers. Il existe un important risque de baisser l'attrait de notre Ville auprès d'investisseurs importants de notre Canton.

Le groupe PLRY ne s'attardera pas sur la situation financière préoccupante de notre Commune, qui conforte son choix dans le cas de ce préavis, mais nous y reviendrons très certainement lors du traitement du budget 2026 le mois prochain. En effet, comme vient de nous démontrer l'histoire récente de notre Conseil, il est tout à fait possible de convoquer une séance extraordinaire de notre organe délibérant dans un délai inférieur à 40 jours pour traiter un sujet urgent.

Pour toutes ces raisons ainsi que celles mentionnées dans le rapport de minorité, le groupe PLRY va, dans sa grande majorité, refuser le préavis qui nous est présenté ce soir. Je vous remercie.

M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :

Je fais juste une petite intervention. Je dois dire que je suis un peu surpris de la discussion qu'on a sur ce point, des arguments qui sont évoqués par le rapport de minorité et par mon collègue M. JAQUIER.

Je voulais juste rappeler pour ceux qui ne s'en souviennent peut-être pas, il y a tout bientôt une année, en décembre 2024, j'ai déposé dans ce Conseil une interpellation qui posait plusieurs questions à la Municipalité sur la question de l'utilisation du droit de préemption et notamment sur le fait que jusqu'à maintenant il n'a pas été utilisé et donc je posais les questions de savoir si la Municipalité pensait l'utiliser prochainement, se munir d'une procédure, etc.

Suite à cette interpellation, j'avais déposé une résolution qui encourageait la Municipalité à préciser

se munir d'une procédure et utiliser ce droit de préemption si l'occasion se présente. Et cette résolution, si vous vous rappelez, mais je vous le dis ici, avait suscité aucune opposition, je ne dis bien aucune, sauf certaines abstentions et aujourd'hui et ce soir dans le débat qu'on a une grosse partie des arguments ce n'est pas sur la procédure et sur le préavis et sur la forme de comment est-ce qu'on va utiliser ce droit de préemption, c'est sur la question même et sur le fond du droit de préemption. Mais dans ce cas, vous auriez pu le dire et vous auriez pu faire le débat il y a une année ça aurait peut-être aussi permis d'ajuster la procédure et les différents points que la Municipalité amène aujourd'hui avec ce préavis.

Donc j'invite quand même la droite de ce Conseil à peut-être préciser ses intentions et à savoir si elle est vraiment opposée sur le fond ou est-ce qu'elle est opposée à la procédure qui nous est présentée ce soir ou si elle est opposée tout simplement à passer d'une intention politique à des vrais actes concrets pour la population yverdonnoise. Je vous remercie.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Quant à moi, c'est ce soir le droit de préemption que je défendrai surtout. Les loyers augmentent plus rapidement que les salaires. Le droit de préemption communal, adopté par la population à l'occasion de la votation sur la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif, a pour but de permettre à la Ville d'acquérir des immeubles et des terrains mis en vente pour y créer des logements d'utilité publique.

Son exercice est strictement encadré. En effet, le droit de préemption ne peut être exercé qu'à la condition de créer des logements d'utilité publique, c'est-à-dire des logements à loyers modérés, des logements à loyers abordables, c'est-à-dire contrôlés, ou des logements pour seniors ou pour étudiantes et étudiants. Et ceci dans un délai prévu par la loi. Et par ailleurs, ce droit s'exerce au prix auquel le vendeur vend la parcelle selon le contrat de vente.

Les immeubles qui feraient l'objet d'une préemption doivent ainsi, à l'issue d'une procédure transparente, être mis à disposition, en principe un droit de superficie, pour la création de logements d'utilité publique, en particulier à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Et comme il l'a été exposé, toute mise à disposition ferait dans tous les cas l'objet d'une décision de notre Conseil communal. Ainsi, l'exercice du droit de préemption communal permettra d'offrir durablement des logements à des prix abordables sur le territoire communal et pourrait assurer des revenus stables à la collectivité.

Le droit de préemption communal constitue ainsi un levier pour mener une politique du logement pour la collectivité publique. Le préavis qui nous est proposé aujourd'hui prévoit simplement un mécanisme qui permettra à la Commune d'exercer ce droit de préemption dans le respect des conditions applicables.

Le groupe PS-POP est attaché aux compétences du Conseil communal et à l'équilibre des pouvoirs. Il salue ainsi la recherche d'une solution, aussi respectueuse que possible de ceux-ci, mais qui permette aussi, en fait, l'exercice du droit de préemption communal. Le mécanisme proposé réserve en effet l'approbation de la Commission des affaires immobilières du Conseil communal, dont la composition reflète celle de notre Conseil communal, avant tout exercice du droit de préemption.

Le groupe PS-POP se réjouit d'octroyer ce soir à la Municipalité le moyen de mettre en œuvre le droit de préemption communal afin de travailler ensemble à garantir à toutes et tous un logement à un loyer abordable. C'est pourquoi le groupe PS-POP vous encourage, chères et chers collègues, à soutenir le préavis.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Je vous remercie évidemment du débat qui a eu lieu sur ce sujet. Je voudrais quand même rappeler deux ou trois faits qui me semblent importants.

En 2017, donc, le peuple vaudois a accepté en votation populaire la L3PL, qui institue notamment, mais pas seulement, ce droit de préemption, par 55% des voix. Pour rappel, à Yverdon-les-Bains, ce chiffre était de 62%. Ce que fait la Municipalité aujourd'hui en vous présentant ce préavis n'est rien d'autre et rien de plus que de prendre acte de cette volonté populaire et de proposer un dispositif qui permette

l'exercice effectif de ce droit.

Nous avons mis beaucoup de temps à vous présenter ce préavis, notamment parce que nous cherchions à connaître, à avoir le droit connu suite on va appeler ça des péripéties de certaines communes qui ont été plus rapides que nous pour tenter d'appliquer ce droit et qui de ce fait ont provoqué une sorte de vaste défrichage de la jurisprudence qui permet de savoir exactement ce qu'un Conseil comme le vôtre, ce qu'une Municipalité comme la nôtre pouvait faire et la manière dont elle pouvait appliquer ce droit et c'est une fois droit connu que nous avons pu mettre la touche finale, d'une certaine manière, à cette procédure.

La procédure qui vous est proposée est très similaire à celle de toute une série d'autres communes vaudoises et ailleurs dans le pays, mais particulièrement dans le Canton de Vaud qui dispose déjà pour certaines d'entre elles depuis des décennies d'un mécanisme de préemption qui s'applique de la même manière. La spécificité évidemment de la L3PL, c'est ce délai de 40 jours. En droit, il est effectivement possible de convoquer le Conseil en moins de temps que cela, et c'est d'ailleurs bien la tentative que Pully avait faite, mais il faut effectivement générer un préavis, le faire valider par une commission, recevoir le rapport de Commission et pouvoir organiser la séance du Conseil communal. Dans les faits, c'est pratiquement impossible. Et d'ailleurs, on se souvient que dans le cas de Prilly, ça avait permis à une minorité de s'opposer, notamment par la politique de la chaise vide, par le retrait du quorum pendant la séance, ou simplement, on peut imaginer aussi, des systèmes de retrait ou de non-présentation de rapports.

Et donc l'idée c'était effectivement d'arriver avec un mécanisme qui permette le droit effectif. Vous le voyez dans le préavis, c'est déjà très serré, même sans passer par ce que je viens de dire, à savoir la rédaction d'un préavis et la convocation du Conseil, on est à trois ou quatre jours près par rapport à une procédure qui permettrait effectivement, entre le moment où nous sommes avertis ou la Municipalité est avertie d'une possibilité de préemption et le moment où elle doit être prononcée ou sinon elle tombe parce que le délai est échu, ça se joue à très très peu de jours.

Nous comprenons évidemment l'idée que vous ne voudriez pas forcément donner un blanc-seing à la Municipalité et de lui permettre de faire entre guillemets n'importe quoi. Je rappelle que la procédure en cours ne concerne que la partie de la préemption et pas de l'aliénation. Ce qu'on ferait avec un bâtiment préempté là évidemment serait totalement de compétence du Conseil communal et c'est bien le Conseil communal qui statuerait sur le devenir d'un objet qui aurait été précédemment préempté, on ne s'occupe que de la manière de l'acquérir et on le fait effectivement en l'assortissant d'une condition supplémentaire qui a été rappelée par M. le Conseiller GANTON qui est de dire qu'on passe par l'accord obligatoire de la CAIM donc que la Municipalité s'interdit de préempter si elle n'a pas l'accord de la Commission des affaires immobilières laquelle en principe et pas seulement en principe dans les faits, en tout cas depuis que j'ai eu l'honneur de siéger dans votre noble institution, représente très fidèlement la composition du Conseil communal. Et donc, là aussi, pas de crainte à avoir qu'une Municipalité passe outre la composition et l'avis majoritaire du Conseil communal.

J'en viens à quelques arguments du rapport de minorité pour dire qu'on nous demande de limiter strictement le volume financier consacré aux préemptions durant la législature. Le projet ici est à CHF 15'000'000.-. J'aurais tendance à poser la question de savoir jusqu'à combien il aurait fallu décembre pour obtenir l'accord finalement de la minorité ? Est-ce que c'est CHF 7'000'000.- ? Est-ce que c'est CHF 5'000'000.- ? Est-ce que c'est CHF 2'000'000.- ? Est-ce que c'est CHF 200'000.- ? Je rappelle que vous acceptez une somme pour des petites opérations immobilières de CHF 500'000.-. Est-ce que c'est le montant minimum ? Il eut été intéressant de le savoir, le chiffre n'est pas donné dans le rapport de minorité, ni dans le débat par ailleurs que nous venons d'avoir. Comme je l'ai dit, de soumettre toute opération de préemption à un projet concret et validé par le Conseil communal, dans les faits, c'est impossible. Ça suppose l'écriture d'un préavis et ça suppose la convocation du Conseil communal après réception d'un rapport en 40 jours. C'est tout à fait illusoire de penser que c'est possible. De fait, c'est une impossibilité d'exercer ce droit.

La même chose sur la maintenance d'une gouvernance démocratique. C'est vrai que cette procédure ne soumet finalement la préemption qu'à l'avis qui fait foi de la Commission des affaires immobilières. Par contre, tout le reste du processus reste entièrement de compétence du Conseil et puis de privilégier la collaboration avec le Canton. Dans les faits, le Canton ne préempte jamais. Donc chaque fois qu'on

a cédé un droit de préemption au Canton, il ne s'est strictement rien passé derrière.

Là aussi, un peu le sentiment que, je crois qu'on peut le dire, je pense que la minorité est opposée au droit de préemption en tant que tel, même si ce n'est pas écrit noir sur blanc. De fait, les arguments qui sont donnés sont ceux-là. Mais je crois aussi que ce débat a déjà eu lieu, qu'il ne s'agit pas de revenir sur si le droit de préemption devrait exister ou pas, simplement de donner à la Municipalité une possibilité une ou deux fois par législature, parce que c'est quand même de ça qu'on parle, si le cas se présente, et des fois c'est pas du tout dit qu'il se présente, de pouvoir effectivement engager cette procédure. Je vous demande donc de bien vouloir soutenir ce préavis et je vous remercie de votre attention.

Vote

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.32PR est accepté par 52 oui, 24 non et 5 abstentions.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Une autorisation générale de statuer, venant à échéance six mois après la fin de la législature 2021-2026, est accordée à la Municipalité pour exercer le droit de préemption communal prévu à l'article 31 LPPPL, respectivement à l'article 38 LPrPCI.

Article 2 : Cette autorisation est limitée à un montant de CHF 15'000'000.- pour l'ensemble de la législature.

Article 3 : La Municipalité devra obtenir l'accord préalable de la Commission des affaires immobilières désignée par le Conseil communal, selon le processus décrit dans le présent préavis.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à emprunter les montants nécessaires et à prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre de ce droit de préemption.

15. POSTULAT N°PO25.08PO

POSTULAT DE MMES PASCALE FISCHER ET NANTANA MCKINLAY « SOUTIEN À LA PRESSE RÉGIONALE »

Mme la Conseillère Nantana MCKINLAY:

La disparition du journal La Région marque une perte importante pour la vie locale yverdonnoise. Malgré ces imperfections, ce journal constituait un lien social précieux, un vecteur de sentiments d'appartenance et un relais essentiel de la richesse de la vie associative. Son absence affecte profondément les habitantes et les habitants de notre Ville. Fort heureusement, un nouveau média local semble aujourd'hui émerger. Ce nouvel outil permettra aux Yverdonnoises et aux Yverdonnois de continuer à disposer d'un journal de proximité relatant les événements qui les concernent directement : agenda des activités sociales, informations communales, annonces nécrologiques, enquêtes locales, etc.

Or, la presse locale traverse une crise profonde, en Suisse comme ailleurs. Le basculement vers des contenus numériques, les réseaux sociaux ou d'autres formats d'information souvent dépourvus de

rigueur journalistique et de garantie déontologique fragilise fortement l'équilibre économique de ces médias.

Dans ce contexte, un soutien à la presse régionale et aux nouveaux médias en cours de création apparaît comme une mesure bienvenue. Il pourrait s'agir d'une aide ponctuelle au démarrage dans le strict respect de l'indépendance rédactionnelle. Parmi les pistes envisageables, l'octroi de quelques dizaines d'abonnements à la population, qu'il s'agisse de jeunes ou de personnes âgées, de ménages à revenus modestes ou de groupes d'intérêts particuliers, pourrait constituer une esquisse de solutions concrètes. Ces abonnements pourraient être attribués sur demande, par concours ou selon d'autres modalités. De nombreuses options sont possibles et il revient à la Municipalité d'évaluer la forme la plus opportune de ce soutien.

Conscient que la presse régionale joue un rôle fondamental dans le maintien du lien citoyen et de la cohésion sociale, et pour toutes les raisons exposées ci-dessus, nous invitons la Municipalité à examiner l'opportunité d'accompagner la création d'un nouveau média local de presse écrite et de soutenir son démarrage par les moyens qu'elle jugera appropriés. Merci.

Discussion s/postulat

M. le Président Laurent VUITHIER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET :

Nous avons pris connaissance du postulat concernant le soutien à la presse régionale. Et je tiens à le dire clairement : oui, nous reconnaissons toute l'importance d'une presse locale vivante, libre et indépendante. Mais, non, pas de cette manière.

Le texte évoque, je cite, « l'octroi de quelques dizaines d'abonnements à des jeunes, des personnes âgées, des ménages à revenus modestes ou à certains groupes d'intérêts particuliers ». Et c'est précisément là que le problème se pose. Une telle mesure n'est ni équitable ni représentative. Encore une fois, on crée des catégories, on segmente la population, on distribue des avantages selon des critères sociaux et politiques. Mais la presse régionale, si elle doit être soutenue, doit l'être par tous les Yverdonnois, sans distinction.

Le rôle d'une Commune, ce n'est pas de choisir qui mérite ou pas d'être informé. C'est d'encourager l'accès à l'information de manière neutre, transparente et universelle. Nous disons donc oui à une réflexion sur l'avenir des médias locaux, mais non à une approche paternaliste, clientéliste, où l'on distribue des abonnements symboliques pour se donner bonne conscience. Ces mesures, en plus d'être coûteuses à gérer, ne règlent rien du problème de fond : la survie économique et la qualité du journalisme local.

Notre Commune a déjà beaucoup de charges, beaucoup de dépenses à assumer. Il serait plus responsable d'encourager des partenariats ou un soutien technique ou logistique aux médias régionaux plutôt que de lancer des actions symboliques à vocation sociale.

En résumé, oui au pluralisme médiatique, oui à l'information locale et accessible à tous, mais non à un soutien qui trie les habitants en fonction de leurs revenus ou de leur catégorie. Soutenir la presse locale, oui, mais pas en distribuant des privilèges. Je vous remercie.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

Nous sommes invités aujourd'hui à décider de l'octroi d'une subvention communale au nouvel hebdomadaire Le Nord Vaudois, lancé récemment à Yverdon. À première vue, soutenir la presse locale paraît louable. Nous partageons toutes et tous le souhait d'une information de proximité vivante et pluraliste. Mais dans ce cas précis, il faut aller au-delà des apparences.

Ce journal n'est pas une initiative locale indépendante. Il est lancé par Édition Suisse Holding, ESH, une entreprise qui poursuit activement son implantation dans le paysage médiatique romand. ESH a

déjà mis la main sur plusieurs titres historiques, La Côte, L'Express, L'Impartial et désormais Le Nouvelliste. Cette concentration inédite de la presse romande pose de sérieuses questions sur la diversité de l'information et la liberté éditoriale.

Derrière ESH, on retrouve M. Philippe Hersant, petit-fils de Robert Hersant, magnat de presse français tristement célèbre pour ses liens avec les milieux d'extrême droite et les grands intérêts économiques européens. Philippe Hersant est aussi principal actionnaire et président du conseil de surveillance du Groupe Hersant Média, GHM, en France, qui possède de nombreux journaux, radios et télévisions locales. Cet empire, pourtant, vacille. Il a accumulé une dette de plusieurs centaines de millions de francs, au point d'avoir dû céder récemment des participations pour éviter la faillite.

Et si ESH et GHM sont sur le papier juridiquement distincts, la réalité économique est toute autre. Les créanciers français s'intéressent désormais de près aux activités suisses de M. Hersant, considérées comme l'une de ses dernières sources de revenus. Autrement dit, Le Nord Vaudois n'est pas un projet d'intérêt public, mais un maillon d'une stratégie commerciale visant à consolider un empire médiatique en difficulté. Un empire marqué par des méthodes douteuses, des faillites en série et une orientation politique marquée à droite.

Notre Commune n'a pas vocation à financer, même indirectement, un groupe privé dont la logique est celle de la concentration, de la dépendance économique ou de l'influence politique. Nous devons au contraire encourager une presse réellement locale, indépendante, ancrée dans notre région et portée par des acteurs de proximité. Nous disons oui à une presse locale, libre et pluraliste, mais non à l'instrumentalisation de l'argent public au service d'intérêts privés et d'un groupe qui sape la diversité médiatique.

Nous vous invitons donc à refuser cette subvention et à réaffirmer le soutien de notre Commune à une information indépendante, ouverte et véritablement au service de la population du Nord vaudois. Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR est évidemment également favorable au soutien à la presse locale sur le principe. En revanche, nous estimons qu'il est préférable que la Ville soutienne la presse locale de manière indirecte, par le biais de publications d'annonces, par le biais de partenariats, mises à l'enquête, etc. C'est de cette manière-là que nous estimons que la Ville peut soutenir la presse. Ceci dit, nous ne nous opposerons pas frontalement à ce postulat et puis nous allons simplement, dans la grande majorité, nous abstenir.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais juste vous préciser que nous n'avons pas, nous ne souhaitons pas enjoindre la Municipalité à faire, à préserver ce soutien de telle ou telle manière, mais vraiment dans les moyens qu'elle jugera approprié, qui est simplement : elle accompagne la création d'un nouveau média local de presse écrite. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Peut-être quelques informations en lien avec cet objet. D'abord pour rappeler que depuis 20 ans au moins, la Municipalité et la Ville d'Yverdon-les-Bains soutiennent la presse locale et régionale de manière indirecte via le choix de publication d'annonce, de publication officielle, de publication de page spéciale, ainsi que de l'achat d'un certain nombre d'abonnements à l'usage de son administration et que dans les dernières années, l'ensemble de ces différentes mesures représente des montants qui ne sont pas négligeables puisqu'on parle de montants de l'ordre de CHF 140'000.- à CHF 150'000.- annuels. Une somme tout à fait importante et dont je ne vous cache pas qu'elle joue un rôle majeur voire essentiel dans le maintien ou la survie ou en tout cas a joué pendant très longtemps un rôle majeur et essentiel dans la survie de cette presse locale et régionale.

La Municipalité, en l'état, maintient sa volonté de reconduire cette politique, voire de l'élargir, dès lors qu'un acteur vient s'établir sur le marché local des médias. Ceci dit, il y a quelques questions qui se posent. D'abord, la Municipalité est opposée à une aide directe, à une aide au démarrage, par exemple,

d'un titre de presse. Ça nous semble difficile pour deux raisons. La première, c'est la question de l'indépendance de la presse. La pression, évidemment, quand vous avez aidé de manière directe par le biais d'une subvention ou d'injection de fonds, un organe de presse. On pourra se poser la question si cet organe de presse se sentira toute la liberté de pouvoir rapporter sur les faits et gestes de la main qui le nourrit. On sait que c'est un risque évident pour l'indépendance journalistique. Dès lors qu'on parle évidemment d'un organe de presse qu'on souhaite indépendant des pressions de toutes sortes, et puis ça pourrait être la création d'un précédent quid, dès lors que vous avez accordé une aide au démarrage à un titre, par exemple, si un deuxième titre vient à se présenter 6 mois ou 12 mois plus tard et revendique la même chose par égalité de traitement.

Notre système actuel, c'est-à-dire la pratique que la Ville a de faire du soutien indirect à la presse, il a fonctionné pendant 20 ans et il fonctionne pour l'instant sur les prémices qu'il n'y a qu'un et un seul acteur de la presse locale qui est relativement identifié et qui permet effectivement d'avoir ce soutien-là. Il est évident que s'il devait y avoir l'irruption d'un second acteur et que pour la première fois depuis extrêmement longtemps on se trouve en Ville d'Yverdon-les-Bains avec un paysage médiatique concurrentiel et bien il faudrait qu'on revoie tout notre modèle parce que comment choisir et selon quels critères très probablement de l'attribution de marché public parce qu'on est sur des sommes qui pour ce genre de choses réclameraient effectivement probablement une procédure de ce type-là, question qu'on ne s'est pas encore posée, mais qu'on devra peut-être se poser très rapidement.

Dans ce sens, un postulat qui est rédigé en termes quand même extrêmement généraux par rapport à ce qu'il nous demande, la Municipalité ne s'oppose pas forcément à ce qu'on nous le renvoie parce qu'il se trouve qu'on devra peut-être effectivement répondre à ces questions. Je vous remercie de votre attention.

Vote s/postulat

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO25.08PO est refusé par 22 non, 18 oui et 35 abstentions.

16. POSTULAT N°PO25.09PO

POSTULAT DE MME CÉCILE PLAGELLAT « YVERDON CONNECTÉ : POUR DES LIGNES DE BUS PÉRIPHÉRIQUES CONTINUES »

Le réseau actuel des transports publics à Yverdon-les-Bains est fortement centré sur la gare CFF. Cette organisation en étoile dessert correctement les trajets vers le centre, mais elle laisse en marge les connexions entre les quartiers périphériques de la Ville. Cette situation accentue la dépendance à la voiture individuelle avec des conséquences négatives sur le trafic, la pollution et la qualité de vie.

Dans un contexte de croissance démographique urbaine importante, il est temps de développer une offre complémentaire de mobilité publique périphérique. Des lignes de bus circulaires ou transversales permettraient de relier directement les quartiers entre eux, d'améliorer l'accès aux zones d'activité et de limiter le trafic de transit dans le centre.

Le vote des Yverdonnois et Yverdonnoises en faveur de la route de contournement illustre une volonté citoyenne d'améliorer la fluidité de la mobilité périphérique ainsi que désengorger le centre-ville et offre une opportunité stratégique pour intégrer les transports publics dans cette logique.

Considérant que les lignes de bus périphériques continues permettraient non seulement de mieux relier les quartiers excentrés entre eux, mais aussi d'offrir un accès renforcé aux pôles d'emploi, aux infrastructures sportives, médicales et de loisirs, et que la stratégie énergétique et climatique de la Ville encourage le développement de la mobilité douce et collective, nous invitons la Municipalité à étudier l'opportunité de développer une ou plusieurs lignes de bus périphériques transversales et continues autour d'Yverdon-les-Bains, en collaboration avec TRAVYS, d'analyser la faisabilité financière et opérationnelle de telles lignes en tenant compte des subventions cantonales et fédérales, de proposer,

le cas échéant, un projet pilote permettant d'expérimenter de nouvelles dessertes en bus périphériques et de revenir devant le Conseil communal avec un rapport sur les perspectives, les coûts et les bénéfices attendus.

Discussion s/postulat

M. le Président Laurent VUITHIER :

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je salue, disons, les bonnes intentions qu'il y a derrière ce postulat. Bien sûr que toute action en faveur du développement des transports publics est quelque chose de louable et d'intéressant, intéressant globalement puisque ça permet de déplacer des mobilités individuelles vers des mobilités collectives plus efficaces et ceci aussi au bénéfice de ceux qui sont tributaires des déplacements en voiture.

Néanmoins, je pense que c'est une fausse bonne idée. Cette question de ligne périphérique est un sujet qui est bien connu des ingénieurs en mobilité. Ce n'est pas qu'ils n'y ont pas pensé, bien sûr. Mais simplement, nous n'avons pas une localité qui a une masse critique suffisante pour se permettre de faire des lignes de bus avec très peu de demandes potentielles. C'est la même chose du point de vue du réseau des bus régionaux. On ne crée pas des lignes entre des villages simplement dans tous les sens. En fait, ce n'est pas un hasard que les lignes vont vers les nœuds principaux de transport public, vers les centres, vers les équipements pour des questions d'efficacité, mais aussi pour des questions de réponse à des demandes.

Donc, à Yverdon, on a un réseau de diamétral ou de radial, selon les cas, mais c'est précisément parce que la gare est un point stratégique, à la fois pour les mobilités, les déplacements locaux et déplacements à plus longue distance, donc il y a un double effet d'efficacité et en plus il y a un troisième, c'est qu'évidemment ça desserre le centre avec tous ces équipements et ces services qui sont en grande partie concentrés.

Donc je trouve l'idée intéressante dans l'absolu, en théorie, mais je pense qu'il n'est pas du tout pertinent d'occuper les services à étayer une réponse qu'on connaît déjà par avance. Donc je vous invite à ne pas soutenir ce postulat malgré cette bonne intention. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Mme la Conseillère communale, je vous remercie d'apporter ce sujet au Conseil. C'est l'occasion de faire le point de situation aussi sur la planification des transports publics. En préambule, depuis 2022, le réseau urbain d'Yverdon a connu plusieurs améliorations notables qui ont eu un effet direct sur la fréquentation. Les adaptations des lignes 602, 603 et 605 ont renforcé la cohérence du maillage urbain et amélioré la qualité des correspondances à la gare CFF, qui est le cœur du réseau et bien sûr le moteur principal de la fréquentation. La ligne 603, dont la cadence a été portée à un bus toutes les 15 minutes en semaine dès l'horaire 2025, a vu sa fréquentation progresser d'environ 19% selon le communiqué conjoint de la Ville et de TRAVYS, publié d'ailleurs cet été.

Ces résultats confirment que la qualité et la régularité des correspondances à la gare stimulent l'usage du réseau urbain et assurent la continuité des trajets multimodaux. Pour ce qui est de la ligne 601, elle a également connu une progression de 8% depuis l'introduction de la cadence 30 minutes le week-end. Parallèlement, les ajustements de tracés et d'horaires ont permis de maintenir une offre dense sur les axes les plus sollicités, notamment entre le centre et Y-Parc, tandis que l'amélioration de l'accessibilité et la sécurisation des arrêts ont renforcé le confort et la fiabilité du service.

Les optimisations menées en 2023 et les adaptations de l'horaire 2025 s'inscrivent dans cette même logique, consolidant les correspondances avec les trains IC et les RER et garantissant ainsi la fluidité des déplacements sur l'ensemble du territoire communal. Ces évolutions montrent une amélioration progressive, ciblée et financièrement soutenable de l'offre priorisant la qualité des correspondances et les fréquences sur les axes les plus demandés, ainsi que l'accessibilité et la sécurité aux arrêts.

Le postulat part du constat que le réseau actuel des transports publics à Yverdon est organisé de

manière radiale avec la gare des CFF comme nœud central. Cette structure dessert efficacement les liaisons vers le centre-ville et répond aux besoins de la majorité des usagers et usagers, dont une part importante effectue des trajets en correspondance avec les trains. Toutefois, elle laisse effectivement moins de place aux liaisons périphériques directes entre les quartiers. La question d'un maillage plus transversal du réseau urbain de bus a déjà été étudiée à plusieurs reprises dans le cadre du projet d'agglomération d'Yverdon et de sa région, notamment lors de sa quatrième génération. Les études menées conjointement par AggloY, la Ville et TRAVYS ont montré que la création de lignes périphériques continues présenterait un coût d'exploitation très élevé au regard du potentiel de clientèle estimée. Les besoins identifiés ne justifiaient pas la mise en service de nouvelles lignes dédiées au risque de diluer les fréquences et la lisibilité du réseau.

La Ville d'Yverdon-les-Bains travaille étroitement avec TRAVYS et AggloY sur la mise à jour du réseau de transport public dans le cadre du processus de planification coordonnée du projet d'Agglo et de la révision de l'offre urbaine dans la planification actuelle du réseau. Les réflexions du PA4 puis celles du PA5, actuellement en cours d'analyse, ont permis d'intégrer les besoins de liaison transversales dans la planification du futur réseau, notamment la ligne 601 est prolongée pour relier le gymnase et l'HEIG avec le quartier des Moulins par la gare. La ligne 602 conserve une desserte entre Chamard, la gare, Pierre-de-Savoie et Y-Parc, y compris sa future halte ferroviaire CFF, qui constituera un point de rabattement important. La ligne 603, redessinée, circule dans les deux sens, entre Cheminet, la gare et l'HEIG, Champs Lovats et Y-Parc. Elle répond en partie à la demande de connexion entre quartier et zone d'activité périphérique. La ligne 604, redessinée, reprend les tracés des actuelles 604 et 605 pour relier les Prés-du-Lac, la gare, le quartier Calamin, et si la commune de Pomy entre en matière, le centre ORIF aussi.

Les futures lignes 603 et 604 seront interconnectées par la rue William Barbey afin d'offrir un lien entre ces quartiers, répondant ainsi à la problématique de continuité périphérique évoquée par votre postulat et permettant à toutes les lignes de passer par Bel-Air, point qui a conduit à énormément de doléances lorsque les Prés-du-Lac et Bel-Air n'ont plus été reliés lorsque la ligne 605 actuelle avait été modifiée pour desservir les Rives et le Collège.

La liaison entre les quartiers au nord-ouest et Y-Parc par l'avenue des Trois-Lacs a également été analysée. Le potentiel de clientèle y est jugé aujourd'hui insuffisant pour justifier une nouvelle ligne dédiée. Les ressources disponibles sont mieux investies dans les lignes à forte fréquence et à bonne régularité, plutôt que dans un maillage qui est complexe, peu lisible, avec peu de fréquentation.

De plus, des discussions sont en cours avec le Canton afin d'évaluer les possibilités de dévier certaines lignes régionales par Y-Parc, afin de renforcer le lien entre le parc scientifique et les villages avoisinants, tout en offrant des liaisons supplémentaires entre Y-Parc et la gare, en correspondance avec l'offre Intercity.

En conclusion, le réseau de transport public en cours de planification dans le cadre du projet d'agglomération répond déjà de manière concrète aux objectifs visés par le postulat. Les nouvelles lignes prévues renforceront la cohérence du maillage urbain en assurant de meilleures connexions entre quartiers, pôles d'emploi et lieux d'études tout en garantissant des fréquences attractives et une bonne correspondance avec la gare CFF et la future halte d'Y-Parc. Ces améliorations permettront de renforcer l'usage des transports publics sur l'ensemble du territoire communal sans multiplier les lignes faiblement utilisées ni accroître de manière disproportionnée les coûts d'exploitation.

La Municipalité considère dès lors qu'il n'est pas opportun d'engager une étude supplémentaire, les objectifs du postulat ayant déjà été pris en compte, étudiés, analysés dans la planification régionale, en cours et dans la future offre de mobilité urbaine. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

Bien sûr, j'ai appuyé mon postulat en regardant le rapport d'AggloY, donc le rapport A et le rapport B. L'un des enjeux identifiés dans le rapport d'AggloY A concerne la promotion de l'usage du réseau de transport public urbain entre les différents quartiers. Toutefois, le rapport souligne également un point noir, la surcharge du trafic et des bus dans le centre. Or, avec toutes les solutions actuellement proposées, cela ne décharge pas le trafic des bus dans le centre. La carte qui est présentée en page

131 du rapport d'AggloY B sur la stratégie de transport public montre bien, en effet, la création de nouveaux arrêts de bus, plus en périphérie, mais ne prévoit aucune ligne transversale reliant directement les quartiers périphériques. Pourtant, la mise en place de telles liaisons permettrait de combler cette lacune et donc de répondre aux points noirs cités.

De plus, dans le rapport d'AggloY A du projet, les analyses présentées sur les statistiques de l'usage des TP, données issues du MRMT de 2021, sont fortement impactées, c'est ce qui est marqué dans le rapport, sont fortement impactées par les restrictions liées à la pandémie de Covid, alors en vigueur. Donc c'est marqué textuellement que ces restrictions ont eu de lourdes conséquences sur les pratiques de mobilité des populations et que la part modale TP est ainsi vraisemblablement sous-estimée en raison d'un recours au télétravail bien plus important que d'ordinaire.

Ainsi, si les études que vous mentionnez sont celles-ci, visiblement elles ne permettent pas de prendre les décisions adéquates par rapport à l'usage des TP en périphérie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

S'agissant à ce stade uniquement d'une étude d'opportunité, la grande majorité du groupe PLR soutiendra le postulat de notre collègue Cécile PLAGELLAT.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je pense qu'il y a une mauvaise compréhension ou interprétation des éléments cités dans le PA5. Le point noir qui est cité, ce n'est pas un problème de transport public, c'est un problème de trafic. C'est la progression des bus dans le trafic, ce n'est pas parce qu'il y a trop de bus. Donc si on veut résoudre ce problème, il faut justement équilibrer les modes et décharger ces axes principaux du trafic de mobilité individuelle et mettre plus de gens dans les bus.

Mme la Conseillère Cécile PLAGELLAT :

C'est justement ce que propose mon postulat.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je ne vais pas m'attarder non plus et alimenter les ping-pong, mais le problème principal qu'on a c'est que tout le réseau routier congestionne et bouchonne les artères routières principales du centre-ville et c'est les routes du centre-ville qui devraient être délestées justement de la charge de trafic pour laisser un peu plus de place au transport public. Aujourd'hui, on n'a pas encore la capacité d'avoir des voies bus dédiées uniquement au transport public. Ce serait une solution sur le très long terme. Mais ce qu'on essaye de faire, c'est de développer au maximum des cadences qui soient respectables. C'est pour ça qu'on est passé depuis 2025 sur toutes les lignes du lundi au vendredi à 15 minutes et c'est ça qui a permis d'avoir une augmentation moyenne entre 10 et 20%, ce qui est énorme pour la Ville d'Yverdon.

Et puis le jour où le développement du secteur sud-ouest de la Ville se développe, notamment avec le plan de quartier Roseyres, les futurs plans de quartier aux Isles, aux Parties, se développeront il y aura un bassin de population assez important il faudra éventuellement développer les lignes de bus peut-être de manière justement transversale le long de la route de contournement ou de l'APA ouest, mais aujourd'hui développer ces lignes, selon la Municipalité, ce serait absolument pas rentable de le faire puisqu'il n'y a pas assez de personnes qui font uniquement ce secteur-là de la Ville et qui pour la plupart, justement, passent tous par la gare. Je vous remercie.

Vote s/postulat

M. le Président Laurent VUITHIER :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO25.09PO est accepté par 40 oui, 17 non et 16 abstentions.

Clôture**M. le Président Laurent VUITHIER :**

Il est 23h47. Je vais arrêter le Conseil à ce moment. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 décembre 2025 à 20h00.

Il est 23h47, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Laurent VUITHIER

Laure FAVRE

Président

Secrétaire adjointe